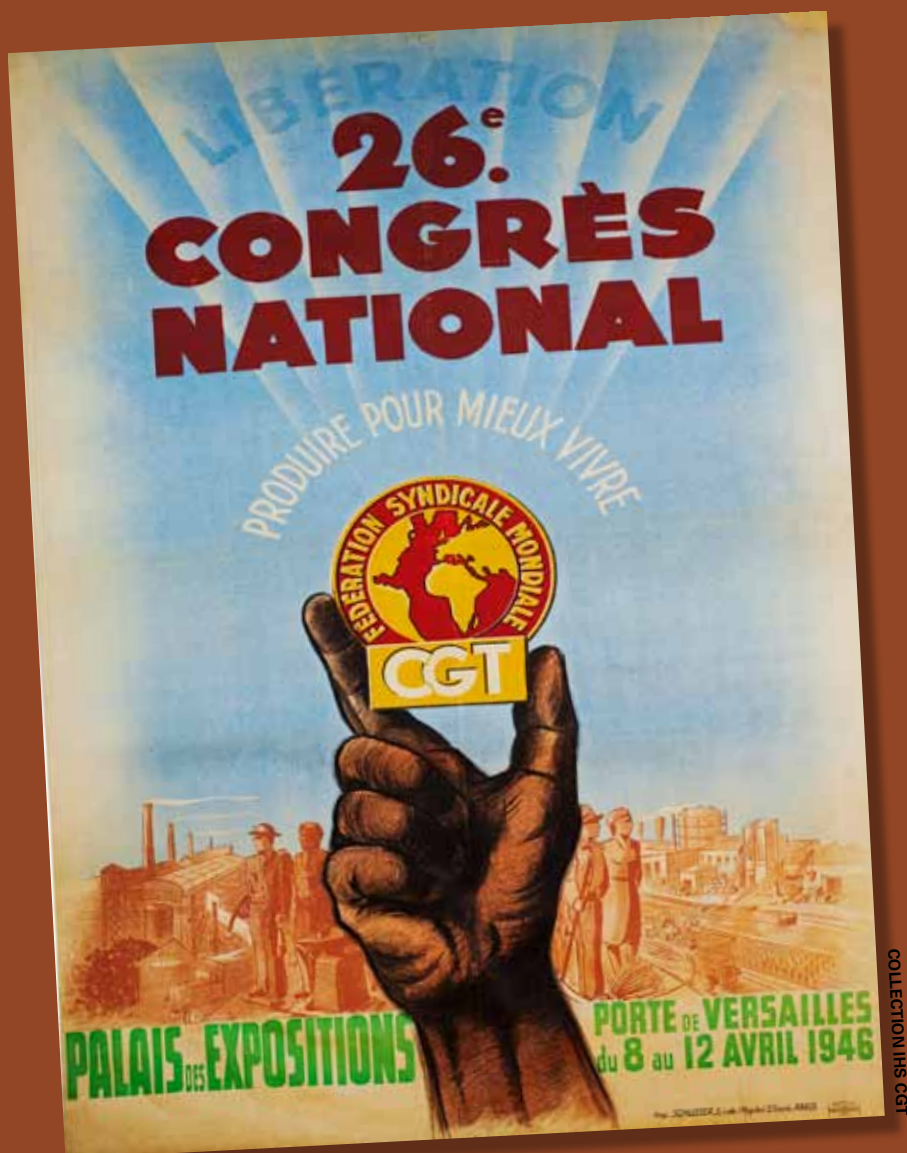


les Cahiers

DE L'INSTITUT CGT

d'histoire sociale



Libération L'élan brisé (1944-1947)

CGT L'échec de la construction d'un observatoire
des luttes (années 2000)

1910: La CGT et les retraites ouvrières et paysannes

Avec la collaboration du CCEES

263, rue de Paris
93516 Montreuil Cedex
Association régie par la loi de 1901
ISSN 0756-5801

Directeur de publication :

Gilbert Garrel
CP n° 0123 G 82667



Impression :

Rivet, presse édition
24, rue Claude-Henri-Gorceix
87022 Limoges

SOMMAIRE

Nous avons reçu	page 2
Le billet	page 3
La vie des IHS	page 4
DOSSIER : Libération – L'élan brisé (1944-1947)	page 6
Images : Un bateau pour le Vietnam	page 12
Actualité : Un syndicalisme à l'épreuve des crises (1975-1995)	page 14
Société : 1910 – la CGT et les retraites ouvrières et paysannes	page 16
En débat : Retour sur la tentative de mise en place d'un observatoire des luttes à la CGT (années 2000) ...	page 19
Livres	page 22

Comité de rédaction : Jérôme Beauvisage, Sophie Bérout, Paul Boulland, Élyane Bressol, Pierre Coutaz, Jean Gersin, André Narritsens, Morgan Poggioli, Régis Regnault, Ingrid Saillard, Jean-Robert Szklarz, Pierre Vincent.

Illustration de couverture :

L'affiche du 26^e Congrès de la CGT, 1946.

Nous avons reçu



Cheminots

Au sommaire du n° 70 de la revue cheminote, figure la publication commentée d'un document fédéral de première importance paru en septembre 1984 : le « Contrat social de développement ». Comme le rappelle Christiane Roulet dans son introduction, le contrat visait essentiellement deux objectifs étroitement entremêlés : le développement des activités de la SNCF et la nécessité de promouvoir de nouvelles avancées sociales dans l'entreprise. La Fédération nationale des cheminots faisait alors la démonstration qu'elle pouvait être force de propositions. Cette démarche n'était pas nouvelle. En 1977, la CGT cheminote faisait

des propositions sur ce que devait être une gestion démocratique de la SNCF (autonomie de gestion, participation du personnel, contrôle de l'État, etc.). Mais, en 1984, l'ambition est plus globale, précédée d'un important travail pour rassembler des données économiques, sociales et sociétales. Le Contrat social de développement entend développer un ensemble de propositions « *prenant en compte l'évolution des besoins et des technologies tout comme les revendications et les aspirations des cheminot-e-s* ».

• *Les Cahiers de l'Institut IHS CGT des cheminots*
263, rue de Paris – Case 546
93516 Montreuil Cedex

Centre

Le dernier *Cahier d'histoire sociale* de la région Centre-Val-de-Loire est passionnant. Au sommaire figure notamment une contribution de Gérard Gaumé, qui revient sur l'une des pages les plus tragiques de l'histoire nationale : le massacre de Maillé commis par les nazis dans la nuit du 24 au 25 août 1944 ! Triste ironie du sort : le jour où Paris se libère, les nazis commettent un forfait



épouvantable en rasant un village et en massacrant une grande partie de sa population. On relèvera 124 victimes, dont 48 enfants. Les circonstances précises restent encore non totalement élucidées, et ce crime de guerre demeurera jusqu'à nos jours impuni ! Plus douloureux encore, des polémiques inutiles contribuèrent à occulter le souvenir de ce crime de guerre dans la mémoire nationale. Pour sa part, la CGT est présente tous les 25 août aux cérémonies commémoratives. Enfin, Alain Borg livre un dossier fouillé sur la CGT et la construction européenne. Sans être exhaustive, cette contribution pose les jalons essentiels sur « *les appréciations, les positionnements et regards de la*

CGT tout au long de la construction européenne, de la Libération à nos jours ». Dès 1956, la CGT clarifie ses positions vis-à-vis du projet de Marché commun. Les menaces, que la libre circulation et la concurrence font peser sur les salaires et les droits sociaux des travailleurs, sont vivement dénoncées. À propos de la Confédération européenne des syndicats fondée en 1973, Georges Séguéy souligne, en 1978, au congrès de Grenoble, que si la CGT souhaite participer à la CES, « *un certain nombre d'obstacles restent à surmonter* ». Participer, oui... mais dans quel but ? Joannès Galland, en 1987, lors d'un rapport à la CE confédérale, précise les objectifs de la CGT, qui sont de « *faire progresser en Europe la conception du syndicalisme de classe* ». Alors que l'intégration européenne s'intensifie dans les années 1990, la CGT décide de rompre avec la FSM à la fin 1994. Le 19 mars 1999, le comité exécutif de la CES propose d'admettre la CGT en son sein. Un numéro bien utile.

• *Cahier d'histoire sociale IHS CGT Centre-Val-de-Loire*
1, rue du Colonel-Montlaur
41000 Blois



Seine-Maritime

Pour le centenaire de la création de la revue « La Vie ouvrière », *Le Fil rouge* propose un article de Florent Godguin qui retrace l'action de Pierre Monatte, l'un des principaux animateurs de la célèbre revue syndicale jusqu'en 1914. Né, en 1891, d'une mère dentellière et d'un père maréchal-ferrant Monatte fait de bonnes études, ce qui, compte tenu de son milieu d'origine, est assez remarquable. Son baccalauréat en poche, il devient répétiteur de collège. C'est à ce moment qu'il tisse ses premiers liens avec des groupes libertaires. En 1902, il se rend à Paris. Dans la capitale, il fréquente le milieu intellectuel des revues anarchisantes. Il devient prote d'imprimerie, et sa trajectoire militante se tourne vers le syndicalisme révolutionnaire de la CGT. La crise qui secoue, en 1908, la direction de la jeune CGT fait réfléchir un certain nombre de responsables syndicaux. Avec Merrheim, Georges Dumoulin, Monatte prend conscience que le syndicalisme révolutionnaire souffre de nombreuses insuffisances. De lourdes questions sont en suspens, alors que les menaces d'une déflagration européenne se précisent. *La Vie ouvrière* naît le 5 octobre 1909 dans cette atmosphère inquiète. Monatte en devient le principal animateur. Si le nombre d'abonnés est honorable, les difficultés financières ne vont pas cesser d'assaillir l'équipe de la revue. L'engagement de Pierre Monatte est total, il est tout à la fois

rédacteur en chef, secrétaire de rédaction, administrateur... La revue s'ouvre aux spécialistes, comme l'économiste Francis Delaisi ou l'ingénieur Robert Louzon. Ils renforcent l'équipe éditoriale et apportent un éclairage plus informé sur les problèmes de l'heure. L'influence de la revue marquera toute une génération militante. Signalons également l'excellent article de Pierre Largesse sur les ouvriers d'Elbeuf pendant la Grande Guerre. Bien documentée et richement illustrée, cette étude éclaire la condition ouvrière pendant le conflit. Un très beau numéro du *Fil rouge*.

- *Le fil rouge*
Institut CGT d'histoire sociale de Seine-Maritime
161, rue Pierre-Corneille
76300 Sotteville-lès-Rouen

Haute-Savoie

Les Cahiers d'histoire d'octobre 2019 ont pour fil conducteur l'immigration. Deux contributions sont proposées aux lecteurs. La première aborde la position du mouvement ouvrier naissant jusqu'en 1914. La seconde concerne l'immigration dans le département et l'apport de celle-ci dans la création des syndicats. La classe ouvrière ne fut pas naturellement immunisée contre la tentation du pire. Les menées nationalistes purent séduire bien au-delà de la petite et moyenne bourgeoisie, et les travailleurs immigrés furent parfois des cibles faciles, notamment lors des épisodes de contraction économique. À l'inverse, les organisations ouvrières, notamment socialistes et révolutionnaires, menèrent une action énergique pour empêcher les divisions factices de la classe ouvrière. Les luttes et les grèves permirent d'affermir les solidarités de classe.

- *Les Cahiers d'histoire*
Institut CGT d'histoire sociale de Haute-Savoie
BP 55 – 29, rue de la Crête
74963 Cran-Gevrier

Le billet

Respect

C'est le qualificatif qui vient à l'esprit lorsque l'on évoque ces agent-e-s de la SNCF et de la RATP, mais aussi de l'Opéra de Paris, de Radio France ou de l'Énergie qui ont traversé les quinze jours que représentent les vacances scolaires, tenant à bout de bras la poursuite de la mobilisation. Elles et ils ne sont pas plus riches que les autres salariés. Elles et ils ne sont pas plus protégé-e-s d'un management répressif. Ces salarié-e-s ont subi la pression médiatique jouant sur la corde sensible de l'empêchement des familles à se regrouper au moment des fêtes. Accusé-e-s de paralyser le pays, et surtout l'Île-de-France, de mettre à mal notre économie, d'être responsables de la faillite de petits commerçants, elles et ils ont dû résister au matraquage gouvernemental qui a tenté en vain de les livrer à la vindicte populaire. Dans un tel environnement, il faut avoir un haut niveau de conscience politique pour évaluer que ne pas tenir ou faire une trêve, comme certains le préconisaient, aurait constitué la mise à mort du mouvement social engagé le 5 décembre 2019. Au trentième jour de grève, de nombreux éditorialistes ont fait couler de l'encre pour commenter ce qu'ils désignaient comme un record, se référant à l'histoire récente. Battue la grève de l'hiver 1986-87, battu le mouvement de 1995, n'aurions-nous pas dépassé le printemps 1968, se questionnaient-ils ?

Cette si longue durée du conflit, c'est le gouvernement qui, en s'arc-boutant, en porte l'entière responsabilité. La « macronie » veut à tout prix détruire nos acquis sociaux pour répondre aux injonctions financières définies par cette Europe libérale au service du capital. C'est un modèle de société, fil conducteur du programme du CNR, qui est ciblé.

Alors, à celles et ceux qui ont mené avec courage la bataille, respect !

Gilbert GARREL

Vie des IHS

23^e RENDEZ-VOUS DE L'HISTOIRE DE BLOIS (9-11 OCTOBRE 2020)

L'IHS CGT entend mettre la violence d'État au programme!

Deux initiatives ont été proposées aux organisateurs des prochains Rendez-vous de l'histoire de Blois par l'IHS CGT qui ont trait à la question de la violence d'État.

L'IHS CGT s'inscrit ainsi dans le thème général des Rendez-vous qui, cette année, est « Gouverner » et dans l'actualité, la question des violences policières ayant, ces derniers mois, été omniprésente. Dans la programmation *Carte blanche*, une table ronde, d'une durée de 1 h 30 sur le thème « Gouverner la violence. État et mouvements sociaux en France aux XX^e-XXI^e siècles », avec Isabelle Sommier, professeure de sociologie politique à l'université Paris 1 Sorbonne ; Danielle Tartakowsky, professeure honoraire d'histoire contemporaine ; Bernard Thibault (secrétaire général de la CGT de 1999 à 2013 et membre du conseil d'administration de l'OIT). Gouverner les hommes ne va pas sans administration des choses, organisation et aménagements collectifs qui fondent l'acceptation de l'autorité et justifient le recours à la contrainte. De là découle le « monopole de la violence légitime » dévolu à l'État, dont Max Weber soulignait à la fois la teneur per-



Interroger la violence d'État en France comme pratique de gouvernement.

formative et la condition préalable : le consentement des citoyens. Du moins en régime démocratique, lequel se caractérise par la libre expression d'opinions et d'intérêts divergents, voire antagonistes. Dans l'Histoire, la dimension contestataire de mouvements sociaux acquis à la lutte des classes et convaincus du rôle déterminant des épreuves de force a souvent été perçue comme subversive par les gouvernements et les institutions. Que la protestation puisse conduire à l'exaspération propice à la « brutalité visible », que Jaurès opposait en 1906 à « l'obscurité », non moins violente, des rapports de domination

et d'exploitation, est indéniable. Tout comme l'est la confusion, fréquente chez les détenteurs du pouvoir, entre le maintien de l'ordre public, gage du « vivre ensemble » et de la paix civile, et la préservation de l'ordre social, de ses inégalités et injustices, au risque de redoutables conflits de principes propres à compromettre le bien-fondé des coercitions à l'œuvre. Ces dernières années, la lutte contre la loi dite El Khomri, les actions des « Gilets jaunes » et la mobilisation contre la réforme des retraites ont relancé les controverses sur la violence, ses causes, ses acteurs, ses modalités, son efficacité et, au total, sa légitimité. Dans cette perspective, la table ronde se propose d'interroger la violence d'État en France comme pratique de gouvernement face aux mouvements sociaux des xx^e et xxi^e siècles. Il s'agira notamment d'examiner l'évolution de ses formes, de ses règles, de son degré d'acceptation par la société civile et de ses effets, tant sur l'opinion que sur les stratégies des acteurs sociaux et la vie démocratique. Enfin, dans la programmation Cycle cinéma, présentation du film *Réparer l'injustice, la réhabilitation des mineurs grévistes de 1948*. Un film de Thomas Lacoste, produit par l'institut universitaire Varenne, avec la participation de Michel Pigenet, professeur émérite d'histoire contemporaine, université Paris Sorbonne.

Un nouveau site web !

Le nouveau site Web de l'Institut CGT d'histoire sociale est désormais en ligne. Voilà un outil moderne, dynamique, qui sera bien utile pour valoriser l'activité de notre institut, du réseau des instituts et, plus largement, la connaissance en histoire sociale, mais également pour éclairer la perspective historique de l'actualité sociale, économique et politique. Ce site a l'ambition d'être un outil incontournable pour qui s'intéresse à l'histoire du mouvement ouvrier, avec l'ambition d'être accessible au plus grand nombre, notamment grâce aux nombreux contenus audio et vidéo. Ne tardez pas à le découvrir ! <https://www.ihs.cgt.fr/>



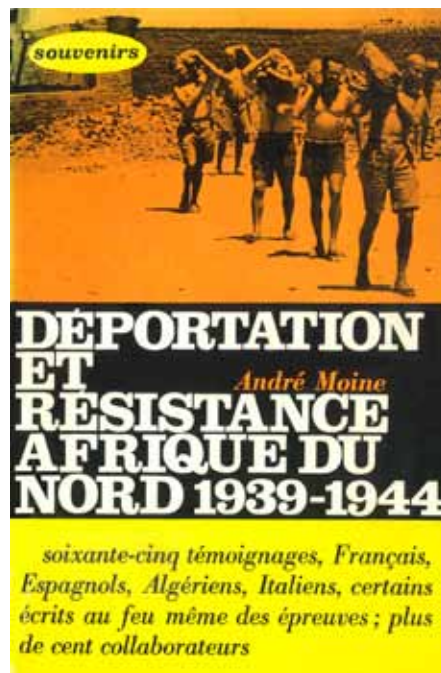
INTERNÉS POLITIQUES ET SYNDICAUX EN AFRIQUE DU NORD

Les déportés et résistants à l'honneur!

La déportation en Afrique du Nord de nombreux antifascistes et patriotes dès le printemps 1941 demeure aujourd'hui encore largement méconnue. Retour sur une page d'histoire oubliée!

Le 11 mai prochain, l'Institut CGT d'histoire sociale organise, en partenariat avec plusieurs instituts professionnels (Fapt, Mines-Énergie, Métallurgie) ainsi que le Groupe communiste républicain, citoyen et écologiste (CRCE), une journée d'étude sur une question largement ignorée jusqu'à aujourd'hui, celle des internés politiques et syndicaux en Afrique du Nord pendant la Seconde Guerre mondiale. L'histoire de cette répression d'État qui a conduit à l'arrestation de centaines de militants syndicaux et politiques dès l'été 1939 est en effet encore largement méconnue. Qui connaît les conditions de leur internement et de leur déportation vers des camps disciplinaires en Algérie, au Maroc et en Tunisie? Qui connaît le parcours de ces hommes qui, dès leur libération, ont rejoint la Résistance, sont allés pour certains combattre sur le front de l'Est, ont participé

à la reconstruction de la nation en poursuivant leur engagement militant dans la CGT et au PCF? La liberté retrouvée, prenant connaissance de la barbarie nazie et de l'horreur des camps de la mort, ils ont renoncé à réclamer justice et n'ont jamais demandé une quelconque reconnaissance. Cette journée d'étude a pour objet de réparer cette injustice en mettant à l'honneur ces oubliés de l'Histoire. Trois tables rondes seront programmées, auxquelles participeront universitaires, syndicalistes et politiques. La première s'interrogera sur le rôle du gouvernement de Vichy qui s'est inscrit dans la continuité répressive antisyndicale et anti-communiste inaugurée par le gouvernement Daladier en 1938. La deuxième table ronde sera centrée sur les conditions de vie et de détention dans les camps d'internement d'Afrique du Nord. Enfin, la dernière table ronde soulignera la diversité des parcours



des militants libérés à partir de 1943, avant et après la libération de la France. À noter que l'initiative aura lieu au palais du Luxembourg de 9 h 30 à 17 h 30 et que l'inscription est donc obligatoire. Pour s'inscrire, rendez-vous sur le site web de l'IHS CGT. ●

Un colloque réussi!

Le champ professionnel demeure, pour ce qui concerne la connaissance de son organisation et ses évolutions, largement maltraité. C'est dire que ce colloque était attendu!

La recherche historique est décidément au cœur de l'activité de l'Institut CGT d'histoire sociale. En témoigne ce nouveau colloque organisé au siège de la CGT, à Montreuil, les 21 et 22 novembre 2019, en collaboration avec le Centre d'histoire sociale des mondes contemporains de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et l'Institut d'études politiques Triangle de l'université Lyon 2, un colloque sur le thème suivant: «Le syndicalisme professionnel, organisations et structures (de 1960 aux années 2000).» Peu explorée jusqu'ici, la question des bases professionnelles du syndicalisme ne renvoie pas seulement à la définition légale de son champ d'intervention; elle interroge la capa-

cité des syndicats à intervenir au plus près des salariés, en relation avec leurs conditions concrètes de travail, selon les modalités et en direction des interlocuteurs les plus pertinents – de l'atelier ou du service à la branche ou à l'administration, en passant par l'établissement ou l'entreprise –, à la satisfaction des revendications. En bref et plus largement, elle pose le problème de leur aptitude à représenter l'ensemble des salariés. Les réponses apportées, au gré des professions, des orientations et des périodes, informent aussi sur les manières dont les syndicats ont perçu l'évolution du travail, du salariat, de l'économie et des entreprises. Au total, ce sont vingt-six contributions qui ont été proposées lors de ces deux journées par des syndicalistes ou

des chercheurs de disciplines différentes (histoire, sociologie, sciences politiques). Au cœur des interventions de chacun-e, une question a dominé: comment le syndicalisme a-t-il fait face, du point de vue de ses structures, aux évolutions des métiers et des branches dans l'après-1960? Un colloque bien rythmé, au cours duquel les nombreux intervenants ont pu livrer différentes analyses de cas, souvent inédites, le sujet ayant été peu ou mal traité jusqu'alors. Un premier travail qui ne manquera pas d'être approfondi, notamment lors de la publication des actes du colloque. En effet, si le colloque a été riche, les intervenants pourront proposer un travail d'analyse plus précis, davantage étayé, et s'appuyer sur les discussions qui ont pu suivre leur intervention. D'autre part, certains questionnements ou certaines branches professionnelles peu ou pas approchés dans le colloque pourront l'être dans la publication. Mais ce travail demande du temps, et il faudrait certainement attendre la fin de l'année 2021 pour que celui-ci voie le jour. Patience, donc, qui ne manquera pas d'être récompensée. ●

Libération : l'élan brisé (1944-1947)

En août 1944, la libération de Paris ouvre une nouvelle séquence pour l'histoire de la France. La CGT, réunifiée depuis avril 1943, active dans la Résistance, tient aussi sa place dans la Libération. Ce syndicalisme unifié, puissant, sort de la guerre la tête haute, avec une ambition novatrice. Pour cette force sociale réelle, une période inédite s'ouvre. En trois années d'une densité exceptionnelle, de profonds changements vont conduire à la scission syndicale et aux portes de la guerre froide. Retour sur un élan brisé.

La CGT a été dissoute en novembre 1940. Sous l'occupation allemande, privée de ses moyens habituels d'action, elle a mené, dans la clandestinité, une action de résistance. Réunifiée en 1943, membre du Conseil national de la Résistance (CNR), c'est logiquement que, en août 1944, elle appelle à la grève générale insurrectionnelle qu'elle a préparée depuis un an⁽¹⁾. Initiative partagée avec la CFTC au nom d'un Comité interconfédéral d'entente. Une ordonnance d'Alger, prise le 27 juillet 1944, abolit la Charte du travail, rétablit la liberté syndicale et met en place une commission chargée de procéder à l'épuration du mouvement syndical. Plus généralement appelée commission Jayat, du nom de son président, membre du Bureau confédéral, ex-confédéré, dont les décisions (315 sanctions dont 133 exclusions à vie) restent modérées⁽²⁾.

D'abord finir la guerre

Paris libéré, la guerre n'est pas finie, il faudra encore près d'un an pour obtenir la capitulation de l'Allemagne nazie. Cependant, le 27 août 1944, la CGT est à nouveau installée dans ses locaux du 213, rue Lafayette, dans le 10^e arrondissement de Paris. Elle y reprend une activité normale malgré un Bureau confédéral décimé. De l'effectif de 1938 il ne reste que Benoît Frachon et Julien Racamond pour les unitaires, Robert Bothereau et Georges Buisson pour les confédérés. Léon Jouhaux, arrêté en 1942, a été déporté en Allemagne d'où il rentrera le 8 mai 1945. Après les années noires et douloureuses de l'Occupation, on peut penser que pour la classe ouvrière

s'ouvre une période de jours heureux ; unie, forte, clairvoyante, elle dispose des outils pour y parvenir. Reste à prendre l'élan.

En avril 1943, au Perreux, dans la région parisienne, les représentants des confédérés et des unitaires signent un accord de réunification de la CGT qui se fera sur les bases d'avant 1939 : « *le mouvement syndical se réunifie en respectant la physionomie qui était la sienne en septembre 1939* »⁽³⁾. Ainsi, chaque courant retrouve, du sommet à la base, sa place, selon celle qu'il occupait précédemment. Pour autant, ce n'est pas un remake de 1936 : le rapport des forces s'affirme de plus en plus favorable aux unitaires. Et, en moins de deux ans, ils vont inverser les proportions et devenir majoritaires dans une CGT qui affiche une puissance du niveau de celle de 1936. Aussi, telle une force tranquille, les camarades de Frachon s'installent dans la centrale. *La Vie ouvrière* sort de la clandestinité le 8 septembre 1944. En attendant le retour à Paris de Gaston Monmousseau, c'est Frachon qui signe l'éditorial du premier numéro légal. *Le Peuple*, organe officiel de la CGT, reprend sa parution à partir du 16 septembre.

L'accord du Perreux favorise l'unité d'action sans pour autant éteindre toutes les rancœurs et surmonter les préventions qui perdurent des deux côtés. Par exemple, ce n'est qu'en janvier 1944 que, sous la pression des unitaires, se règlent les questions financières en fusionnant les deux trésoreries. Cette réunification, pas plus que l'épreuve de la guerre, ne modifie pas les deux conceptions syndicales différentes et antagonistes qui marquent les deux tendances qui ne tarderont pas à s'affronter au grand jour. C'est Bothereau qui rapporte que « *les directives du*

1 *L'Humanité et La Vie ouvrière clandestines ont publié plusieurs articles à ce sujet.*
2 *Se reporter à : Margairaz (Michel) et Tartakowsky (Danielle) sous la dir., Le syndicalisme dans la France occupée, Rennes, PUR, 2008, 512 pages.*
3 *L'accord du Perreux, d'abord oral, est formalisé par une circulaire confédérale le 5 octobre 1944. Bothereau, cité par Denis Lefebvre in 19 décembre 1947 : Force ouvrière, Paris, Bruno Leprince Éditeur, 1997, 351 pages.*

Bureau confédéral réunifié durent, pour des raisons pratiques et de sécurité, continuer d'être diffusées par les soins de chacune des tendances». Autant dire que, au moins jusqu'à la Libération, chacune continue son propre travail. Ainsi, c'est en août 1943 qu'est publié le premier numéro du journal *Résistance ouvrière*, destiné à faire connaître les points de vue des confédérés. Pour autant, il ne faut pas minorer les retombées favorables d'un tel accord. Outre ses répercussions positives sur l'ensemble de la Résistance, dès 1944, il permet, pour la première fois, une représentation unique des syndicalistes non chrétiens dans les instances de la Résistance ⁽⁴⁾. Unis, analysant

l'évolution de la situation générale, les dirigeants résistants abordent l'avenir avec confiance. Mais rien ne les grise. Déjà, ils réfléchissent à l'avenir de la classe ouvrière au lendemain de la guerre. En septembre 1944, la CGT, imaginant pérenniser le Comité confédéral intersyndical, créé clandestinement en mai 1944, estime que l'heure est à l'unité organique avec la CFTC. La CGT s'adresse à la confédération chrétienne pour lui proposer «*solemnellement de commencer les discussions sur les modalités de fusion*». La direction de la CFTC décline l'offre qui sera définitivement enterrée lors de son congrès, un an plus tard (septembre 1945), après avoir participé à la reconstitution de la Confédération internationale des syndicats chrétiens. Frachon, qui juge alors essentielle l'unité de la classe ouvrière qui, à ses yeux, implique l'unité syndicale, apprécie peu la décision de ses camarades chrétiens; il espérait que, après la douloureuse expérience des années de guerre, la CFTC reviendrait sur son exclusion des travailleurs non chrétiens. Mais le rapprochement du moment avec le MRP ne pouvait que contrecarrer une telle évolution œcuménique. Si Jouhaux semble indifférent à cet échec, Bothereau, lui, juge que les «*camarades de la CFTC, en refusant la soudure du troisième tronçon syndical, commettent une erreur*» ⁽⁵⁾.

Nouveau visage de la CGT

Le premier CCN tenu depuis 1940 est convoqué du 27 au 29 mars 1945. L'accord du Perreux, en cours de mise en œuvre, redistribue les forces entre unitaires et confédérés: vingt-trois fédérations sont désormais dirigées par des unitaires quand dix-neuf sont contrôlées par des confédérés. Au niveau des unions départementales on retrouve les mêmes proportions: début 1945, les unitaires en dirigent soixante-six. Naturellement, la composition du CCN en est modifiée, ses votes aussi. Les unitaires détiennent vingt sièges à la Commission administrative confédérale et dix-huit restent aux confédérés. La parité n'est provisoirement pas respectée, mais elle l'est au niveau du Bureau confédéral



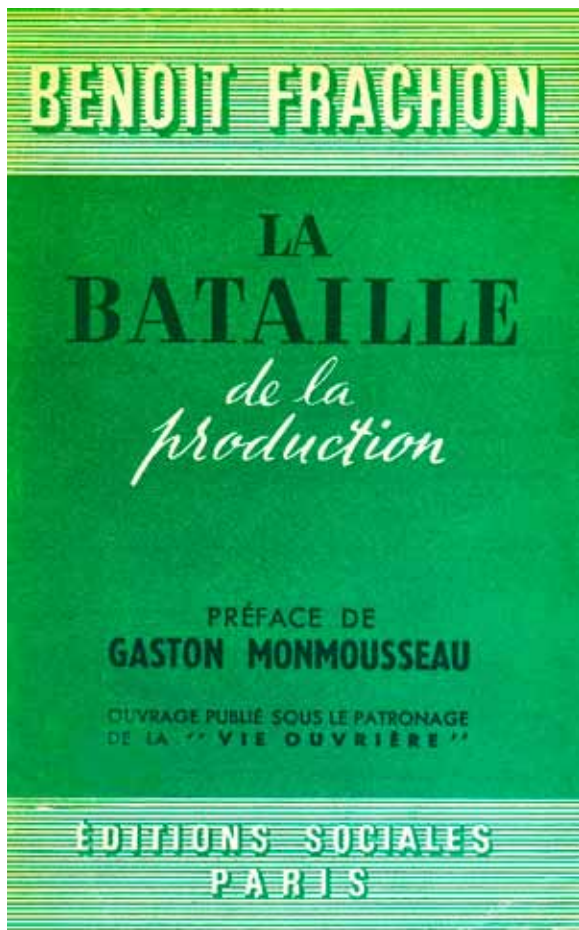
DR / IHS CGT

où les unitaires, qui n'ont jamais été aussi nombreux, sont cinq (Frachon, Monmousseau, Racamond, Henri Raynaud, André Tollet); les cinq confédérés sont: Bothereau, Buisson, Albert Gazier, Pierre Neumeyer (trésorier) et Lebrun, soupçonné d'être un sous-marin communiste. En attendant le retour de Jouhaux, Frachon et Saillant assurent ensemble le secrétariat général. Jouhaux reprend le secrétariat général en mai 1945, et Frachon est élu au même poste par le CCN de septembre 1945. Il est chargé de la vie de l'organisation, pendant que Jouhaux gère les questions internationales.

Le prestige reconnu à Frachon rejaillit sur les dirigeants unitaires qui, peu à peu, renforcent leur pouvoir. Il n'y a là rien de surfait: le syndicaliste communiste a passé toute l'Occupation en France. Il a, avec Jacques Duclos et Charles Tillon, assuré la direction de la Résistance communiste sur le sol national. Pour Michel Dreyfus, cela souligne le fait que Léon Jouhaux (arrêté en septembre 1942 et déporté en Allemagne) a été coupé de l'action syndicale pendant toute la période cruciale de la Résistance. «*Et plus âgé de quatorze ans que Benoît Frachon, le leader confédéré peut apparaître comme un homme du passé*», conclut le chercheur ⁽⁶⁾. D'ailleurs, d'une façon générale, on peut relever la jeunesse des unitaires qui leur donne tonicité et espoir plus vifs qu'à leurs homologues confédérés plus nombreux à avoir fait leurs armes entre les deux guerres. Enfin, de façon générale, l'autorité que les communistes ont acquise, du fait de leurs engagements dans la Résistance et du prestige de l'URSS acquis depuis Stalingrad, laisse penser que le poids politique du PCF dans le pays n'a que des retombées positives pour la CGT. D'autant que, pour la première fois, et jusqu'en mai 1947, le PCF participe au gouvernement. À la Libération, avec ses 18 000 syndicats, 40 fédérations, 92 unions départementales et ses 5 429 000 syndiqués déclarés en août, la CGT étend sur le mouvement ouvrier une influence plus forte, dit-on, que sous le Front Populaire. Elle profite sans doute du prestige du PCF, mais aussi du rôle que ses militants ont joué dans les combats de la

La foule en liesse lors de la libération de Paris en août 1944.

⁴ Louis Saillant, président du CNR, Georges Buisson, Ambroise Croizat, Jean Fayet, Albert Gazier, Albert Guigui sont membres de l'Assemblée consultative.
⁵ *Ibid.*, cité par Denis Lefebvre.
⁶ 19 décembre 1947: Force ouvrière, Bruno Leprince éditeur
⁶ Histoire de la CGT, Michel Dreyfus, Éditions Complexe, 1995.



Benoît Frachon,
La Bataille de
la production,
1946.

Résistance. Non seulement la classe ouvrière a résisté face à l'occupant, mais elle a, autant que faire se peut, lutté contre le patronat français et le régime de Vichy. Le caractère de classe de la Résistance s'en est trouvé renforcé et, par conséquent, les idées révolutionnaires aussi. Cette modification du rapport idéologique a permis d'engranger des conquêtes sociales de haut niveau gravées dans le programme du Conseil national de la Résistance (CNR).

De ce CCN (mars 1945), l'Histoire retiendra deux décisions inédites : d'abord, le premier tiraillement, depuis Le Perreux, entre unitaires et confédérés à propos de l'indépendance syndicale. Les confédérés ne partagent pas le souhait des unitaires d'être candidats aux élections municipales des 29 avril et 13 mai 1945 sur les listes uniques de la Résistance. Pour finir, les deux s'entendent : Frachon a gain de cause, les ex-élus des comités de Libération pourront entrer dans les conseils municipaux et, de plus, le CCN est unanime pour en décider. Ce genre de controverse sur l'indépendance syndicale est récurrent et va prendre d'autant plus d'importance qu'il traduit deux conceptions opposées du syndicalisme.

Ensuite, une autre décision accroche les mémoires, cette inédite dyarchie au niveau du secrétariat général qui d'ailleurs peut être diversement interprétée, et elle l'est : témoin d'une unité syndicale essentielle, acceptation du rôle des communistes au sein de la classe ouvrière (parti de soixante-quinze mille fusillés), ou simplement manière de sceller la coexistence de fondements idéologiques ? Cette direction bicéphale peut également être le fruit de l'histoire de la CGT. Les courants d'idées qui traversent la classe ouvrière depuis toujours sont encore à l'œuvre. Le

douloureux épisode de l'Occupation, avec son lot de trahisons, de dénonciations, ne peut pas s'évaporer sous le seul verdict de la commission Jayat. Les unitaires tiennent la maison, mais il ne faudrait pas en conclure hâtivement qu'ils ne rencontrent pas d'opposition et que les confédérés sont désormais éliminés, voire inactifs. Certes, ils s'affaiblissent, mais ils refusent leur déclin. La France est en reconstruction politique, économique, sociale, dans un contexte tendu, mais au moins l'esprit de la Résistance, l'unité des partis politiques semblent consistants. Cependant, au plan international, on sent une tension sourde. Certes, le monde cherche à panser ses plaies, au moins superficiellement. On perçoit déjà que la belle unité ne résistera pas aux antagonismes qui sont toujours là. Y compris au plan syndical. Le partage du monde s'annonce destructeur et étrié parce qu'ignorant des aspirations des peuples. C'est aussi au regard de ces éléments qu'il convient d'observer l'engagement de la CGT dans la bataille de la reconstruction du pays.

La bataille de la production

Pour l'heure, en ce printemps 1945, la guerre est finie, mais l'appareil productif du pays est ruiné, l'économie est à reconstruire. La CGT jette toutes ses forces dans ce qu'elle nomme « la bataille de la production ». Et, sans cacher les intentions profondes de la Confédération, Frachon martèle que « la gagner est aussi important que d'avoir gagné la bataille de la Libération »⁽⁷⁾. Tous les secteurs sont concernés, et certains plus que d'autres : en urgence, le pays a besoin de charbon, d'électricité, de moyens de transport. L'ampleur de la tâche est telle que, comme le répète sans fin Frachon, « le relèvement de la France ne pourra s'accomplir qu'avec la collaboration étroite du peuple tout entier ». Cela va demander beaucoup d'efforts, de mobilisations et de convictions. Il s'agit de gagner l'engagement des travailleurs pour un rendement exceptionnel, alors qu'ils sont souvent encore mal nourris et affaiblis par les années de privations sévères. La main-d'œuvre fait défaut et la formation professionnelle n'est pas toujours adaptée aux besoins. Les ouvriers donnent beaucoup. Pour le charbon, le gouvernement provisoire mise sur l'apport de l'entreprise de réparation ; mais la priorité des États-Unis se porte sur l'Allemagne ; les Américains rechignent à contribuer au renouveau d'un pays qui compte des ministres communistes dans son gouvernement et dont le programme économique affiche des nationalisations. Pour autant, les ponts ne sont pas rompus, d'autant que, redoutant les mêmes faits, pour se protéger, SFIO et MRP privilégient les coopérations avec les États-Unis. Ces dernières sont d'ailleurs, dans un premier temps, consignées dans les accords Blum-Byrnes (mai 1946) dans lesquels la France laisse un premier morceau de son indépendance, ce qui contrarie les unitaires.

La situation est alors préoccupante, d'autant que la remontée de la production charbonnière marque le pas. La donne change quand, au printemps 1945, sous l'impulsion des communistes, est lancée « l'orchestration de la bataille

7 La Vie ouvrière,
16 novembre
1944.



DR / IHS CGT

Grève du personnel des usines Pechiney à Ugine, 1947.

du charbon», selon l'expression de Rolande Treppe. Les campagnes de communication d'aujourd'hui font bien pâle figure à côté de ce vaste plan, tant gouvernemental que syndical, promouvant l'extraction de cent mille tonnes quotidiennes emmenée par le slogan: « Sans production, pas de nationalisations. » Les unitaires ne ménagent pas leurs efforts pour participer à la renaissance de l'économie nationale. Toutes les forces politiques sont alors engagées dans la bataille pour le redressement de la France. Ce qui n'empêche pas les deux courants de la CGT de ne pas partager exactement le même point de vue sur l'action syndicale. Les confédérés, sans craindre de se montrer peu entreprenants pour la renaissance de l'économie nationale, prétendent que les unitaires laissent tomber la défense des intérêts des travailleurs. *Résistance ouvrière* (mars 1945) résume la pensée des confédérés en ces termes: « nous voulons bien éviter des difficultés au gouvernement [...], mais nous comprenons parfaitement l'impatience qui se manifeste chez nos camarades. Il faut que le gouvernement nous entende, et fasse droit à nos revendications ». De son côté, la SFIO mettra plusieurs mois (janvier 1946) avant de se rallier sans ergoter à la bataille de la production. Reconnaissons aussi que les communistes ont animé cette campagne sans réserve, utilisant des slogans qui leur sont parfois revenus comme des boomerangs, tel « La grève est l'arme des trusts », sans doute trop souvent utilisé par Monmousseau. La bataille de la production n'a pas tous les résultats attendus dans tous les secteurs, les disparités ne sont pas étrangères aux comportements patronaux. Ainsi, si la production électrique est remarquable, ce n'est pas le cas de celle de la fonte et de l'acier; et si, globalement, le redressement économique national est incontestable, des retards le sont tout autant⁽⁸⁾. Aussi, la CGT ne se prive pas de dénoncer l'attitude des patrons dont les secteurs

piétinent: ici les stocks spéculatifs, là les lock-out alors qu'il y a de quoi travailler; certains hauts fonctionnaires sont épinglés pour leur zèle dans l'application des modes opératoires, leur grande capacité à procrastiner.

Salaires: la question récurrente

Mobilisés pour la bataille de la production, les unitaires ne sont pas restés passifs devant les revendications salariales. Ils ont su comprendre les réactions face à la férocité des privations qui, au fil du temps, devenaient de plus en plus insupportables. Avec un ravitaillement toujours aussi mal organisé, un marché noir toujours prospère, la question du pouvoir d'achat est devenue primordiale, poussant les travailleurs à s'engager dans quelques grèves locales et/ou professionnelles. Dès août 1943, la CGT réunifiée, dans un programme d'action d'après-guerre, demande entre autres une stabilisation des prix et une augmentation générale des salaires de 50 %. Le programme du CNR reprendra la demande en y associant l'échelle mobile des salaires et des prix.

L'augmentation des prix alimentaires atteint des sommets, la demande de la CGT d'une augmentation salariale de 50 % prend de la force. En septembre 1944, des augmentations de 30 % à 50 % sont octroyées. Les cheminots et les mineurs bénéficient de mesures spéciales. En octobre, le gouvernement provisoire revalorise fortement les allocations familiales et décide le blocage des prix. Redoutant l'engrenage des salaires et des prix la CGT demande une remise en ordre générale des salaires. Quant aux patrons, ils s'en tiennent aux augmentations officielles, et encore faut-il que le rapport des forces les y contraigne. Ces moments de tensions-négociations s'ouvrent, *in fine*, sur la création, en décembre 1945, du Conseil national du patronat français (CNPF). Certes, les

⁸ Willard (Claude) sous la dir., *La France ouvrière. Histoire de la classe ouvrière et du mouvement ouvrier français, tome 2, 1920-1968*, Éd. de l'Atelier, 1995, 368 pages.

unitaires tempèrent les rébellions, mais la misère et la colère des ouvriers ne peuvent pas les laisser indifférents, eux qui ont l'habitude d'être à la tête de toutes les révoltes. Devant le Comité central du PCF (18 mai 1945), Frachon avoue : « depuis huit mois, nous avons freiné le mouvement de masse... nous ne l'avons pas étouffé, mais nous l'avons canalisé. En raison de la poursuite de la guerre, nous avons fait l'impossible pour que les mouvements de masse ne se traduisent pas en grève ». Ce n'est pas un virage à cent quatre-vingts degrés, mais l'annonce est claire, les communistes vont être plus revendicatifs, plus présents dans les mobilisations. Ils vont veiller scrupuleusement à l'application du programme du CNR. En effet, les réformes structurelles vont se concrétiser : nationalisations, statut de la fonction publique, création des comités d'entreprise, Sécurité sociale... Les ministres communistes vont rivaliser d'idées pour créer telle ou telle prime, réviser telle ou telle grille, trouver toutes les mesures en leur pouvoir pour améliorer le quotidien des travailleurs.

Finis les temps des sacrifices à sens unique

Les travailleurs ont répondu présent aux appels d'efforts, et les rendements se sont accrus (Frachon, mai 1946, *L'Humanité*) : mais, en retour, ils n'ont pas eu assez. Les fruits sont mal partagés. Le peuple n'est pas content, et il le dit. Annie Lacroix-Riz estime que, en mars 1945, avec les actions stéphanoises, la mobilisation qui touche une partie du Midi et le Nord minier, c'est dans le Lyonnais que les grèves sont les plus larges⁽⁹⁾. Le printemps de 1946 est chaud. Le CNPF s'oppose à la CGT, le gouvernement ne parvient pas à maîtriser les variations des prix et des salaires qui font le yoyo. Le PCF enregistre un échec électoral (rejet du référendum pour la Constituante, 5 mai 1946 – législatives, 2 juin 1946). Cette fois, la CGT hausse le ton : « *Le temps des sacrifices à sens unique est révolu* », tonne Frachon, qui demande un relèvement des salaires de 25 % et une discussion sur le taux du salaire minimum. C'est au cœur de ce printemps que se déroule le 26^e Congrès confédéral (du 8 au 14 avril, à Paris). À l'ordre du jour, l'orientation de l'activité et une importante réforme des statuts qui, au nom de la démocratie, institue une proportionnelle quasi totale, pénalisant ainsi les confédérés qui étaient favorisés par l'ancienne méthode. Désormais, les sept fédérations les plus puissantes font la majorité au sein de la Confédération : Agriculture, Alimentation, Bâtiment, Cheminots, Métaux, Sous-Sol et Textile ; les sept sont alors dirigées par les unitaires. La seconde transformation statutaire est tout aussi importante, puisqu'elle autorise le cumul des mandats syndicaux et politiques. Ces modifications statutaires sont largement validées (80 %) par les congressistes.

Le congrès est aussi l'occasion de vérifier l'état des forces internes. La CGT va bien, ce qui permet à Frachon d'annoncer cinq millions et demi d'adhérents, plutôt jeunes et ouvriers⁽¹⁰⁾. Les unitaires sont plus forts que jamais, ils dirigent trente et une fédérations, occupent vingt sièges sur trente-cinq à la Commission administrative et la moitié des places au Bureau confédéral. Les confédérés

sont en perte de vitesse, les minoritaires totalisent 20 % des voix. Ce congrès confirme la solidité de la majorité ; pourtant, le chahut de certains délégués à l'encontre de congressistes confédérés laissera des blessures. Les opposants, de vieux courants trotskyste et révolutionnaire, totalisent une vingtaine de voix dans ce congrès au lendemain duquel les révolutionnaires scissionnent pour fonder la Confédération nationale du travail (CNT).

Les confédérés en tendance

Même si les difficultés des unitaires ne profitent pas aux confédérés qui ne regagnent pas leurs positions perdues, pour autant ces derniers ne renoncent pas à reconquérir la direction de la CGT. Entre les deux courants se jouent encore et toujours deux visions différentes de la nature du syndicalisme. L'annonce du congrès confédéral en avril 1946 ravive les tiraillements entre les deux tendances. Et il ne s'agit pas seulement de l'engagement ou pas des militants syndicaux dans les élections municipales de mars 1945. La question de l'indépendance syndicale est l'épine dorsale de tous les sujets de débats : productivisme, rendement, salaires... Avant la fin de 1945, les confédérés peaufinent leur organisation. Désormais, le journal *Force ouvrière* remplace *Résistance ouvrière*. La nouvelle revue plaide pour l'indépendance du syndicalisme et exprime la radicalité des distances que les confédérés prennent vis-à-vis des unitaires.

Certes, il ne se joue pas une seconde Charte d'Amiens, mais il est clair que les idées politiques et philosophiques qui irriguent la classe ouvrière ne peuvent pas rester à la porte de l'organisation syndicale. La proximité des militants unitaires avec les dirigeants communistes donnant prise à la sempiternelle « *courroie de transmission* ». En vérité, dans le contexte politique de la Libération, la CGT et sa puissance sont un enjeu stratégique tant pour le PCF que pour la SFIO. Et, comme l'ont maintes fois dit divers dirigeants socialistes, l'audience du journal *Force ouvrière* puis l'implantation de *Force ouvrière* doivent beaucoup aux groupes socialistes d'entreprises. De plus, autour de ce journal, qui entame ainsi une saga syndicale, s'agrègent non pas les confédérés, mais « *ce qui n'appartient pas à la majorité confédérale comme un arc-en-ciel de positions dont Force ouvrière est la position dominante* », selon la formule de Robert Bothereau⁽¹¹⁾. Réformistes, trotskystes, anarchistes partagent une opposition aux unitaires et aux poids des idées communistes dans la Confédération.

La déchirure

L'accalmie sociale de l'été 1946 a été fugace. L'hiver est là, le ravitaillement est à nouveau défaillant, il faut recommencer les queues devant les boulangeries. L'espoir de jours meilleurs n'est plus partagé. La question vitale des salaires et des prix semble éternelle. Plus que jamais, la CGT demande l'augmentation du minimum vital, des primes à la production et au rendement. Le gouvernement consent à l'augmentation du minimum vital, mais trop tard et trop peu. Minotiers de Paris, ouvriers du Livre,

9 Lacroix-Riz (Annie), *La CGT de la Libération à la scission de 1944-1947*, coll. *Terrains, Éditions sociales*, 1983, 404 pages.
10 Ce chiffre est souvent discuté par les chercheurs. Aussi, rappelons cependant que, plus sérieusement, les travaux d'Antoine Prost donnent 3 977 000 syndiqués pour 1937.
11 Chambelland (Colette), « *La Minorité à la naissance de Force ouvrière* », in (sous la dir. de) Dreyfus (Michel), Gautron (Gérard), Robert (Jean-Louis), *La Naissance de Force ouvrière*, Autour de Robert Bothereau, Rennes, PUR, 2003, 272 pages.

métallurgistes, dockers, cheminots, employés des banques, des blanchisseries : depuis la Libération, les grévistes n'ont jamais été aussi nombreux. Moins que la besogne d'« un chef d'orchestre clandestin », ce sont les difficultés de la vie qui sont à l'œuvre. Enfin, avec 59,7 % des suffrages exprimés, la CGT marque un recul aux élections à la Sécurité sociale.

C'est dans cette ambiance maussade que, le 25 avril 1947, pour une augmentation horaire et la révision de la prime de rendement, éclate une grève aux usines Renault à Billancourt. Réticente face à cette action qu'elle n'a pas lancée, la CGT n'y entre qu'au quatrième jour. La grève fait tache d'huile, la manifestation du 1^{er} Mai dope la détermination.

À l'Assemblée, le président Ramadier pose la question de confiance, les communistes votent contre ; le soir même, le 4 mai, les ministres PCF sont révoqués. Sans l'avoir souhaité, ces ministres vivent un moment capital de la période. Frachon a plusieurs fois dit que, plus que le soutien aux Renault, c'est l'engagement de Ramadier sur la voie de la soumission aux exigences américaines qui impliquait le départ des ministres communistes. Et le syndicaliste d'enfoncer le clou : « C'est aussi à ce moment-là qu'agents américains, ministres et patrons interviennent dans la vie interne de la CGT, exigeant que la minorité organisée dans la fraction FO mène une lutte plus vive contre les communistes et, au besoin, provoque une nouvelle scission ⁽¹²⁾. »

La puissante CGT vacille. En juillet 1946, les postiers, lors d'une grève générale et avec la contribution d'un comité national de grève, s'opposent au bureau fédéral dirigé par les unitaires. Ce comité, victorieux mais désavoué par le CCN, se transforme en Fédération syndicaliste autonome des PTT. Début 1947, par un processus similaire, s'organise une Fédération syndicaliste des cheminots puis un syndicat autonome du Métro, un autre dans la Métallurgie, etc. Le courant Force ouvrière n'est pas à la traîne, Bothereau fonde un groupe central qu'il dirige. Force ouvrière convoque une conférence nationale, le 9 novembre 1947, rue de Lancry. La vie semble s'accélérer : la CGT, alors qu'une nouvelle vague de grèves touche les usines, convoque un CCN pour les 12 et 13 novembre 1947. Durant cette courte mais intense période (1943-1947), la situation internationale a ici souvent été évoquée pour son poids politique et aussi pour ses intrusions dans la situation nationale. En ce début de 1947, les tensions planétaires sont de plus en plus vives. Il se joue la reconstruction des relations économiques et politiques mondiales. Présenté comme l'outil capable d'apporter une aide économique et financière à l'Europe, le plan Marshall est validé le 5 juin 1947. Dans la foulée, l'URSS rejette les conditions de son application ; nous sommes aux portes de la guerre froide. Les cégétistes se retrouvent au cœur de la tourmente sur quasiment les habituelles lignes de fracture.



COLLECTION IHS CGT

Les unitaires, rangés derrière la position du PCF, vilipendent un plan qui porte en lui, bien au-delà des dollars, une ingérence dans les affaires de la France jusqu'à la faire basculer dans le bloc des pays prêteurs. De leur côté, les confédérés, sans dissimuler le volet politique du plan américain, n'expriment pas d'inquiétude pour une indépendance qui d'habitude leur est si chère. Et pourtant, comme chacun le reconnaît aujourd'hui, comme le disait Marc Blondel, « le syndicalisme américain a joué un rôle déterminant dans la création du syndicalisme libre en France lors de la guerre froide » ⁽¹³⁾. De son côté, dans un ouvrage récent, Georges Séguay nous confie : « mais s'il n'y avait eu que cette histoire du plan Marshall [...] je crois qu'on aurait pu éviter que la scission se produise » ⁽¹⁴⁾.

La fin de 1947 est marquée par des mouvements revendicatifs puissants et violents. L'éviction des ministres communistes, la fin de la bataille de la production sont vécues comme une soupape qui saute. Les unitaires sont aux premières loges. Les minoritaires ne savent pas sur quel pied lutter : avec les grévistes ou, contre eux, avec les Amis de Force ouvrière qui soutiennent le gouvernement et sont de plus en plus agressifs à l'égard des unitaires « inféodés au PCF » ? Les minoritaires obtiennent diverses mesures sur le pouvoir d'achat, le mouvement s'essouffle. Le travail reprend. La seconde conférence nationale des Amis de Force ouvrière se réunit les 18 et 19 décembre 1947. Les quelques appels à la raison ne résistent pas aux demandes de scission. La décision est prise. Le 19 décembre 1947, Jouhaux, Bothereau, Bouzanquet, Delamarre, Neumeyer remettent leur démission à Frachon. Pour la troisième fois, l'unité de la CGT est brisée. Avec René Mouriaux, il est raisonnable de reconnaître que « les grèves de 1947 furent l'occasion, non la cause, d'une division fondée sur des conceptions du syndicalisme différentes, sur des enracinements politiques diamétralement opposés. Wilson et Lénine en 1921, George Marshall et Molotov en 1947 ne sont pas compatibles ».

Élyane BRESSOL

Conférence nationale Force ouvrière, 18 décembre 1947.

12 Frachon (Benoît), Au rythme des jours. Rétrospective de vingt années de luttes de la CGT, (textes choisis), tome premier, 1944-1954, Éd. sociales, 1967, 688 pages.
13 Pernot (Jean-Marie), « Les Relations internationales et les débuts de la CGT-FO », in (sous la dir. de) Dreyfus (Michel), Gautron (Gérard), Robert (Jean-Louis), La Naissance de Force ouvrière, Autour de Robert Bothereau, Rennes, PUR, 2003, 272 pages.
14 Séguay (Georges), Ce que la vie m'a appris, Éd. de l'Atelier et IHS CGT, 2017, 208 pages.

Images

Un bateau pour le Vietnam

Les accords de Genève de juillet 1954, au lendemain de la défaite de Diên Biên Phu, prévoient de manière transitoire la partition du pays entre le Nord communiste et le Sud, placé de *facto* sous quasi-protectorat américain. Confrontée à une guérilla de plus en plus active, la République du Vietnam est activement soutenue par les États-Unis, dont l'engagement sur le terrain s'accroît de manière considérable à partir de l'année 1965. Voulant frapper le principal allié des maquis du Front national de libération du Sud Vietnam (Viet-cong), les Américains pilonnent intensivement, et souvent de manière aveugle, les territoires sous contrôle de la République démocratique du Vietnam. Les avant-gardes politiques et syndicales se mobilisent pour condamner l'aggravation des attaques américaines et les menaces qu'elles font peser sur la paix mondiale. Ce mouvement va se concrétiser en durant tout l'hiver 1967-1968 par la campagne "Un bateau pour le Vietnam".
Retour sur un internationalisme en actes.

Jérôme BEAUVISAGE

TOUTES LES IMAGES SONT CRÉDITÉES COLLECTION IHS CGT



Loin de faiblir, la vague de protestation et d'actions contre l'agression américaine s'intensifie à travers le monde, y compris dans les pays alliés des États-Unis, durant l'année 1967. En France, dans le cadre de la préparation des états généraux pour la paix au Vietnam prévus à Paris les 20 et 21 mai 1967, les mobilisations se multiplient partout, comme ici à Lyon où, le 3 mai, des milliers de manifestants battent le pavé.



L'escalade militaire opérée, dès 1967, par les forces américaines suscite de très vives réactions. Le combat pour la paix prend alors une dimension nouvelle. La CGT ne reste pas les bras croisés devant les crimes commis par l'impérialisme américain. Elle agit sans relâche pour développer l'indignation populaire contre l'agresseur et l'obliger à reculer. La presse syndicale, La Vie ouvrière mais également Le Peuple, se fait le relais efficace de cette ambition.

Le travail de soutien au peuple vietnamien se manifeste aussi par des solidarités concrètes. Impulsée par le parti communiste français, l'action « Un bateau pour le Vietnam » reçoit immédiatement le soutien de vingt-trois organisations, dont la CGT. Cette initiative vise à collecter en deux mois cinq mille tonnes de matériels divers (groupes électrogènes, tentes, instruments médicaux et chirurgicaux, fournitures scolaires, etc.) dont les besoins sont jugés prioritaires pour le Vietnam.



Les 9 et 10 février 1968, venant de toute la France, des caravanes de camion transportant des marchandises convergent vers les ports de Marseille et du Havre, où les attendent des cargos soviétiques (le Solnetchegorsk à Marseille et L'Académicien Krilov au Havre) pour le chargement avant leur départ pour Hanoï prévu les 18 et 19 février. Nous voyons ici l'arrivée de la contribution des mineurs du Nord-Pas-de-Calais au port du Havre. Au total, la CGT, pour son propre compte, a collecté plus de 120 millions d'anciens francs, dont 50 millions ont servi directement à l'achat de matériels et matériaux divers.

L'offensive dite du Têt, lancée début février 1968 par les maquisards Viet-cong et l'armée populaire vietnamienne, change le cours du conflit. Aux États-Unis, l'opinion américaine se retourne, alors qu'au sommet de l'État les premières fissures se font jour avec la démission du secrétaire à la Défense McNamara, le 28 février. Le 1^{er} mai 1968, la vocation internationaliste de la journée se focalise sur la question vietnamienne. Partout dans le monde, les mobilisations en faveur de la paix et contre l'agression américaine prennent un caractère de masse de plus en plus affirmé.



Si mai-juin 1968 a contribué à déplacer l'axe de l'intervention syndicale, la solidarité en faveur de « l'héroïque peuple vietnamien » ne se dément pas ! Le 18^e anniversaire des accords de Genève fournit l'occasion d'organiser sur tout le territoire une série de temps forts pour exiger le retrait des troupes américaines. Nous voyons ici une collecte organisée par les travailleurs de la Compagnie électromécanique (Lyon) pour acheter une fraiseuse devant équiper, à Hanoï, un centre de formation professionnelle.

Un syndicalisme à l'épreuve des crises (1975-1995)

La publication des actes du colloque éponyme organisé en 2016 par l'IHS CGT, en partenariat avec le CHS des mondes contemporains de Paris I Panthéon-Sorbonne, le laboratoire Triangle de Lyon 2 et le Centre de sociologie des organisations de Science po, était un moment très attendu. Codirigé par Sophie Bérout, Élyane Bressol, Michel Pigenet et Jérôme Pelisse, ce livre édité par les éditions Arbre bleu est une publication intégrale, approfondie et augmentée des communications.

Retour sur une expérience éditoriale.

Ces vingt années n'avaient pas encore été défrichées : le moment était donc venu pour l'IHS CGT d'y faire une incursion par un travail collaboratif très riche entre syndicalistes et universitaires. Au total, quarante-sept auteur-e-s ont contribué à cet ouvrage. Dix-sept sont des militant-e-s de la CGT ayant exercé des responsabilités, trente sont des universitaires, spécialistes reconnu-e-s, jeunes docteur-e-s ou doctorant-e-s venu-e-s de diverses disciplines. La période étudiée débute en 1975, c'est la crise pétrolière et l'ouverture d'une nouvelle ère. Valéry Giscard d'Estaing s'est installé à l'Élysée, l'État social se délite, le chômage de masse s'installe. C'est l'avènement du néolibéralisme avec son cortège de projets visant une remise en cause du modèle social hérité du programme du CNR. Syndicalement, la CFDT fait son recentrage et l'unité d'action travaillée depuis 1966 n'est plus à l'ordre du jour. Il n'est pas question d'une quelconque entente avec FO, la scission de 1947 est loin d'être digérée. Les rapports entre organisations syndicales sont distendus et l'efficacité de l'action syndicale s'en ressent. Sur le champ politique, les espoirs placés dans le Programme commun de gouvernement des partis de gauche sont déçus. L'échec du 21 septembre 1977 et la cuisante défaite de la gauche lors des élections législatives de 1978 surviennent comme

une catastrophe pour la CGT qui avait bâti une grande partie de sa stratégie sur la victoire de l'Union de la gauche. 1978, c'est le congrès de Grenoble avec le fameux rapport introductif de Georges Séguay, un moment majeur de l'histoire de la CGT encore très peu étudié à ce jour. Comme l'exprime Jean Marie Pernot, il y a le visible et l'invisible. Il y a l'avant-congrès, le congrès et l'après-congrès. Les thèmes et les visées abordés dans ce rapport et dans les débats qu'il a engendrés sont autant de sujets qui sont encore aujourd'hui d'une actualité brûlante, rapport au politique et surtout avec le PCF, unité et pratiques syndicales, vie démocratique de l'organisation.

Un monde disparaît

Avec les années 1980 s'ouvrent d'autres perspectives. C'est la victoire de la gauche aux élections présidentielles et législatives. Si les premières années sont porteuses d'avancées sociales, le tournant de la rigueur, annoncé par Pierre Mauroy lors du congrès de Lille en 1982, lorsque Henri Krasucki succède à Georges Séguay dans la responsabilité de secrétaire générale de la CGT, bouscule la Confédération. Sur le champ international, les années 1980 font entrer le monde dans un contexte inédit depuis l'après-guerre. En 1989, c'est la chute du mur de Berlin, deux ans plus tard

c'est l'URSS qui explose. La configuration géopolitique est totalement bouleversée, et un ensemble de repères s'effondre pour le corps militant. Un monde disparaît, un autre est appelé à naître ; comment la CGT va-t-elle faire face à ces bouleversements ?

Michel Pigenet écrit « Diriger par gros temps ». Cette communication ouvre la partie transversale basée essentiellement sur les notes de Jeanine Marest, secrétaire confédérale sur l'ensemble de la période. Elle décrit avec minutie le fonctionnement du Bureau confédéral durant ces deux décennies. Élyane Bressol fait une étude précise et argumentée de la chute des effectifs d'adhérents. En 1975, la CGT compte 1,8 million de syndiqués ; en 1994, elle n'en recense plus que 500 000. En vingt ans, les forces organisées sont réduites de 75 %. Il était essentiel d'examiner ce phénomène qui ne fut pas linéaire. Les causes ne sont pas qu'en interne à l'organisation, et il fallait placer cette hémorragie dans le contexte de crise qu'elle doit traverser. Jérôme Pelisse a consacré sa communication à celui qui a dû diriger une CGT « en crise ». Il affirme qu'« Henri Krasucki [...] est l'un des dirigeants qui a le plus fortement incarné et personnifié la CGT [...], tant sa carrière syndicale et politique a été longue et riche au sein de la Confédération et du parti communiste français ». La deuxième partie de l'ouvrage est intitulée « Crises : analyses et mobilisation ». Gérard Alezard aborde les questions stratégiques. Renaud Bécot traite de problématiques nouvelles avec la question des pollutions industrielles. Cette partie contient des monographies centrées sur certains secteurs d'activité, comme le font Bernard Lamirand pour la bataille de l'acier, Pascal Raggi pour les mineurs lorrains, Nathalie Ponsard sur « l'affaire Ducellier » dans le Puy-de-Dôme ou Bruno Prati par le combat des fondeurs ardennais. Barbara Prost montre l'émergence de nouveaux métiers tel le

nettoyage industriel. Vincent Gay et Anton Perdoncin soulèvent le sujet des travailleurs immigrés, qui prend une dimension nouvelle dans cette période d'explosion du chômage. Enfin, Alphonse Véronèse traite des relations complexes entre la CGT et les coopératives de production qui tendent à se développer. Comme l'écrit Anne Bory, rédactrice de l'introduction « *les visages de "la crise" permettent d'envisager la polysémie du terme et la diversité, voire l'ambiguïté, de ses conséquences sur le travail et l'emploi* ».

Les orientations

La troisième partie, introduite par Baptiste Giraud, est consacrée aux orientations. L'invitation à communication interrogeait la façon dont le dynamisme et les modalités de l'engagement militant avaient pu être impactés par le déclin des modèles idéologiques et politiques, qui pouvaient servir jusqu' alors de point d'appui et structurer les horizons d'attentes de nombreux militants de l'organisation. Même si le sujet n'a pas été traité frontalement, nous disposons dans ce chapitre de nombreuses et riches enquêtes historiques et sociologiques qui éclairent les obstacles à la syndicalisation engendrés par les transformations du contexte économique et de la condition salariale. Guillaume Roubaud-Quashie a travaillé l'expérience politique des militants et ce qu'il nomme la « *pépinière des jeunesses communistes* ». Mathieu Tracol aborde « *La CGT et le gouvernement Mauroy (1981-1984)* » : était-ce un essai de « *syndicalisme de participation* » ? Joël Hedde traite de l'influence du politique sur une question syndicale par la syndicalisation des enseignants à la CGT. Geneviève Combeau prend l'exemple de cinq établissements rochefortais entre 1970 et 1990 pour illustrer l'action syndicale de la CGT par la santé au travail. Alain Gautheron aborde le sujet de la défense des services publics par le combat contre le démantèlement et la privatisation des PTT. Martine Bernard-Roigt et Joël Biard explorent dans cette partie un autre défi, celui de la place de la CGT en territoires pour la première et l'émergence du fait régional et les contradictions dans l'activité de l'organisation pour le second.

La quatrième partie, introduite par André Narritsens, a fait l'objet de sept contributions



Colloque « *Le syndicalisme à l'épreuve des crises* », 24-25 novembre 2016.

ayant pour thème « *Syndicalisme : ruptures et recompositions* ». C'est dans ce chapitre que Maryse Dumas examine la manière dont la CGT a appréhendé le recentrage de la CFDT, les stratégies adoptées et les influences que ce recentrage a eues sur la démarche propre à la CGT. Claude Roccati aborde un thème majeur, celui des rapports à l'Europe et donc à la CES. Ingrid Hayes et Claire Juillet communiquent sur les crises syndicales dans deux secteurs géographiques opposés, la sidérurgie à Longwy et la construction aéronautique à Toulouse. Romain Villa a fait le choix des relations entre la CGT et le syndicalisme étudiant. François Alfandari a étudié la concurrence syndicale dans le secteur hospitalier avec la création de « *Sud Santé* » au début des années 1990. Thibaud Blaschka relate la lutte des verriers de Saint-Just dans la Loire à travers un rapprochement entre syndicalisme et culture. « *La CGT en question* » est le titre de la dernière partie de l'ouvrage, introduite par Michelle Baracat. Pas moins de douze contributions, pour traiter de sujets internes à l'organisation. Lydia Brovelli cible « *Vingt Ans de débats entravés par manque d'autonomie* ». Henri Tronchon touche à une question cruciale, celle des moyens financiers. Fanny Gallot et Bruno Mahouche traitent de l'évolution de la place des femmes dans le salariat et des stratégies syndicales adoptées par la CGT et ses organisations. André Jaeglé met l'accent sur l'activité en direction des ICT par l'UGICT

et sa place dans la CGT. Paul Boulland et Nicolas Simonpoli explorent la politique des cadres syndicaux quand Alain Guichard cible l'évolution de l'organisation de la Confédération. Les contributions qui suivent éclairent des secteurs géographiques ou professionnels, Alban Graziotin le bassin stéphanois, Marc Norguez le syndicalisme du Livre, Jean-Claude Boual la fonction publique et Guillaume Troussel la CGT à la conquête de l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle. Pour conclure, Sophie Bérout traite de la CGT face aux ruptures de la première moitié des années 1990.

Cette période récente de l'histoire de la CGT résonne encore très fortement dans le présent. La CGT et le syndicalisme sont soumis aujourd'hui à l'épreuve de nouvelles crises qui prennent des formes tout aussi diverses. Nous pouvons affirmer sans crainte que les problèmes auxquels le syndicalisme est confronté dans ce premier quart du XXI^e siècle trouvent une grande partie de leurs racines dans ce laps de temps aussi particulier que puissant de notre histoire. Comment trouver ensemble la voie, comment tracer collectivement des perspectives, si l'on ne connaît pas les chemins qui nous ont amenés à la situation actuelle ? En ce sens, s'instruire et s'imprégner culturellement de cette vingtaine d'années de la CGT sera forcément une aide précieuse à chaque militant-e pour construire son analyse du présent et se projeter dans l'avenir.

Gilbert GARREL

1910

La CGT et les retraites ouvrières et paysannes

“À quel âge peut-on fixer l’âge de la retraite pour que nous n’ayons rien à payer?” Cette boutade, que l’on attribue généralement à Bismarck, pourrait résumer l’esprit de la loi du 5 avril 1910 sur les retraites ouvrières et paysannes. Quoi qu’il en soit, la CGT conduisit une longue bataille contre la “retraite pour les morts”.

Au début du xx^e siècle, l’action sociale de la République s’inscrit encore pour une large part dans la tradition libérale née de la Révolution française. C’est donc à chacun de prévoir et d’économiser pour faire face aux aléas de la vie, quitte, pour cela, à le faire avec d’autres au sein de mutuelles. Autant dire que, pour la plupart des communs, seules les solidarités familiales ou la possession d’un patrimoine professionnel ou foncier permettaient de garantir la sécurité de leurs vieux jours. Pour ceux qui en étaient privés, les secours fournis par la bienfaisance privée ou publique constituaient un expédient bien fragile.

Pour pallier les problèmes sociaux, dont celui de la vieillesse qui émerge alors, la libre prévoyance montre ses limites ; des réponses nouvelles s’avèrent nécessaires ! Les radicaux, au pouvoir depuis 1899, en ont bien conscience. En 1902, la Commission d’assurance et de prévoyance de la Chambre affirme ainsi « l’obligation pour tous les membres de la nation de participer aux charges de la solidarité sociale »⁽¹⁾. Mais cette entorse au libéralisme dominant ne se traduit pas encore au sein d’institutions complètes et cohérentes. À cet égard, la comparaison avec nos voisins européens n’est guère flatteuse. Les Allemands bénéficient d’un système de retraite obligatoire depuis 1889 et les Anglais d’un système uniforme d’assurance vieillesse depuis 1908.

Rien de tel en France où, jusqu’en 1910, l’empirisme semble dominer. Quelques systèmes organisés de retraite existent, notamment dans de grandes entreprises (mines, chemins de fer, banque et assurances...) et les services de l’État (militaires, fonctionnaires ou personnels de grandes institutions culturelles, etc.). Les régimes de retraite apparaissent alors comme des instruments d’attraction, de discipline et de fidélisation de la main-d’œuvre⁽²⁾. Quoi qu’il en soit, le vieillissement de la société devient un problème social. L’extension du salariat pose la question de la rémunération des populations âgées dans l’incapacité de travailler.

Près de trente années de tergiversations et de débats

Dans *Les Vieux. De Montaigne aux premières retraites*, l’historien Jean-Pierre Bois note que le débat qui s’instaure s’articule autour de certains thèmes : l’idée de justice réparatrice (il n’est pas juste d’abandonner un citoyen qui a travaillé toute sa vie), la solidarité sociale (le droit à l’assistance devient un service public) et l’utilité de cette assistance, qui éviterait le vagabondage et la misère des personnes âgées. C’est dans ce contexte que naît la loi de 1910 sur les retraites ouvrières et paysannes. Loin d’être un texte de circonstance, la loi aura été précédée par près de trente années de tergiversations et de débats souvent houleux.

C’est en effet en décembre 1879 que quelques députés avaient déposé une proposition de loi relative à la création « d’une caisse de retraite en faveur des vieux ouvriers de l’industrie et de l’agriculture ». Le projet introduisait le principe d’une cotisation obligatoire également répartie entre les employeurs et les ouvriers. Celle-ci étaient augmentées d’une contribution égale de l’État. Le texte prévoyait en outre « un départ précoce affirmant qu’à cinquante-cinq ans l’ouvrier doit être considéré comme ne pouvant rien produire »⁽³⁾.

Où, pour la première fois, Jaurès intervient dans les débats

De nouvelles propositions furent présentées en 1881, 1882 et 1886. Arrêtons-nous un instant au projet de loi de 1886. Elle marque la première intervention de Jean Jaurès dans ce débat. Le plus jeune député de France monte alors à la tribune de la Chambre pour défendre cette législation sociale fondamentale. Il souhaite élargir le principe des retraites à l’ensemble des travailleurs en sollicitant l’appui de l’État et du patronat ainsi qu’en prônant l’organisation ouvrière par branche professionnelle⁽⁴⁾. Dès cette date, il justifie le caractère obligatoire de la mesure par l’imprévoyance des ouvriers : « Quelques patrons généreux ont déjà proposé à leurs ouvriers ce système, et il a échoué parce qu’il n’y a que les mesures d’ensemble qui puissent avoir raison de l’insouciance de beaucoup de travailleurs »⁽⁵⁾.

Mais c’est véritablement avec la session parlementaire de 1890 et le dépôt de la proposition de loi de Charles Laisant, député de la gauche radicale, que commence véritablement la discussion parlementaire relative à la future loi dénommée « Retraites ouvrières et paysannes » (ROP). Le système parlemen-



© STUDIO MONIQUE BERNAZ, GENÈVE

Théophile-Alexandre Steinlen, *Les Midinettes et le Vieillard*, 1900.
Pastel et crayon de couleur. Association des Amis du Petit Palais, Genève.

taire sous la III^e République ne permet pas des travaux rapides en l'absence de consensus. Les discussions s'enlissent et les projets se multiplient en vain. Ainsi, en 1901, le ministère Waldeck Rousseau soutient le projet déposé par les frères Gavelle et Paul Guieysse qui reprennent l'instauration du principe obligatoire et la triple participation financière État/patronat/ouvriers.

Une obligation de cotiser qui repose sur la capitalisation

Mais un député libéral trouve une parade en faisant adopter une motion sollicitant l'avis des « associations professionnelles patronales et ouvrières, industrielles, commerciales et agricoles légalement constituées et les chambres de commerce »⁽⁶⁾. La ficelle ne trompe personne, l'opposition des organisations patronales et ouvrières étant complète. Le vote de la loi est reporté *sine die*. Il faudra attendre la législation suivante pour qu'une seconde loi Guieysse, déposée en 1905, aboutisse cette fois. La Chambre vote la loi le 23 février 1906. Transmis au Sénat, le rapport sur ce texte n'est déposé que le 2 avril 1909. Les discussions débutent en novembre. Le

vote a lieu le 22 mars 1910, il revint alors à la chambre basse qui l'adopte aussitôt le 31 mars. La promulgation a lieu le 5 avril.

La loi s'applique aux « salariés des deux sexes de l'industrie, du commerce, des professions libérales et de l'agriculture », ainsi qu'aux « serviteurs à gages » et aux « salariés de l'Etat qui ne sont pas placés sous le régime des pensions civiles ou militaires »⁽⁷⁾. Elle institue une obligation de cotiser, débouchant sur un droit à pension à partir de soixante-cinq ans pour ceux qui gagnent moins de 3 000 francs par an. Le dispositif repose sur la capitalisation : les cotisations étaient encaissées par différents organismes qui en confiaient la gestion à la Caisse des dépôts et consignations. La liquidation se fait sous la forme d'une rente viagère complétée d'une allocation versée par l'État si le bénéficiaire peut justifier de plus de trente années de cotisation. En outre, chaque assuré recevra une carte personnelle d'identité ainsi que des cartes annuelles destinées à l'apposition des timbres justifiant les versements obligatoires attendus.

Quelle appréciation la CGT porte-t-elle sur le texte de loi ? En la matière, elle n'est pas désarmée. Dès le congrès constitutif de

Limoges, en 1895, la question des retraites ouvrières et paysannes est débattue. Le rapporteur de la commission constate que, « s'il y a un accord général sur le principe même des pensions, il n'en est pas de même sur l'application »⁽⁸⁾. Si le principe de la cotisation ouvrière semble très largement condamné, demeure alors une question en suspens : celle du financement. La charge doit-elle être supportée uniquement par les employeurs ou par l'État, voire les deux ? La CGT hésite.

Mais, à partir de 1901, une nouvelle génération arrive à la tête de la CGT ; avec elle s'affirme une culture syndicale originale. Celle-ci, avant tout soucieuse d'autonomie syndicale et d'action directe, est méfiante par nature envers les projets gouvernementaux : « Comment les ouvriers, qui ont accepté la lutte des classes, viennent-ils demander des retraites à la société capitaliste ? Nous avons lutté depuis si longtemps pour faire comprendre aux ouvriers à travailler eux-mêmes à leur bien-être naturel, et, aujourd'hui, on veut soumettre au congrès des projets de loi pour demander aux capitalistes des retraites ouvrières »⁽⁹⁾.

Les retenues ouvrières sont assimilées à un vol de l'État

L'orientation révolutionnaire de la nouvelle direction ne faisant guère de doute, les objections confédérales vont s'amplifiant. Dans la *Voix du peuple*, la cotisation ouvrière et la faiblesse des montants des pensions concentrent alors l'essentiel des critiques. L'opposition aux cotisations s'appuie d'abord sur une expérience vécue. Les salaires versés aux ouvriers permettaient-ils à ceux-ci de constituer une épargne pour s'assurer la sécurité de leurs vieux jours ? Répondre positivement à cette question pour un ouvrier constituait un acte de foi que trop peu pouvaient partager. Pour une large majorité d'ouvriers, la confiance en l'État et en ses ardeurs réformatrices était nulle. Comment, dans ces conditions, accepter un sacrifice si l'on n'attend rien de bon de l'institution qui recueille les fonds⁽¹⁰⁾ ?

Ainsi, les retenues ouvrières sont rapidement assimilées à un vol de l'État qui ne restitue qu'une part infime des sommes versées. C'est à cette époque que naît le qualificatif « escroquerie » à propos des projets de retraites ouvrières⁽¹¹⁾. Et il est vrai que, si les cotisations ouvrières et patronales resteront faibles, les pensions versées le seront tout autant et leurs montants sans



Contre l'escroquerie des retraites ouvrières, brochure éditée par la CGT, janvier 1910.

doute pas très éloignés de ce que les allocations d'assistance distribueront aux vieillards et indigents sans ressources ⁽¹²⁾.

En sommeil entre 1902 et 1905, les débats rebondissent avec le dépôt de la seconde loi Guieysse en 1905. L'axe de l'opposition de la CGT se déplace quelque peu. Cette fois-ci, la capitalisation est devenue la cible principale des syndicalistes. Nous devons à Alphonse Merrheim sans doute la réflexion la plus élaborée sur ce problème. Celle-ci se déploie à la tribune du congrès de 1910 ⁽¹³⁾, ainsi que dans les colonnes de *La Vie ouvrière* ⁽¹⁴⁾.

Les ouvriers obligés de contribuer au progrès du capitalisme

Ses philippiques portent sur le placement des sommes collectées. La loi prévoyait en effet que les cotisations devaient être placées pour partie en fonds d'État, pour partie dans les fonds des caisses hypothécaires des immeubles commerciaux et industriels ou transformées en prêts pour les entreprises dont la solvabilité est incontestable. Pour Merrheim, la loi invente une nouvelle forme d'exploitation, en obligeant les ouvriers à contribuer au progrès du capitalisme.

Mais sa critique se fait plus précise : pour la première fois, il donne un contenu concret à ses critiques et matérialise la notion de vol. Le rendement des rentes viagères est aligné

sur celui des obligations (autour de 4 % à l'époque), alors que les sommes collectées mises à la disposition de l'État et des industriels sont rémunérées comme le capital (avec des intérêts servis de 10 % en moyenne). À la capitalisation, le secrétaire de la Fédération des ouvriers en métaux de France oppose, toujours dans *la Vie ouvrière*, le principe de la répartition, principe par lequel « le travail valide donnerait au travail accablé par l'âge le moyen de vivre, ce serait l'acte de solidarité des jeunes d'aujourd'hui à l'égard des vieux d'aujourd'hui ».

Mais l'argument le plus spectaculaire avancé par la CGT pour condamner les ROP porte sur l'âge tardif de liquidation des retraites ouvrières. Car, fixé à soixante-cinq ans, l'âge de

départ interdit *de facto* à un nombre important d'ouvriers de pouvoir prétendre à un repos bien mérité. La Chambre a voté « la retraite pour les morts », s'insurge la CGT en 1901. Irrité, le législateur a beau jeu de son côté d'avancer que l'on ne dispose d'aucune statistique sérieuse par groupe socio-professionnel. Mais qu'importe pour les ouvriers, qui sont bien placés pour savoir que l'on meurt jeune dans beaucoup de professions industrielles.

La CGT se déclare contre la cotisation obligatoire

Enfin, un dernier motif d'opposition à la loi doit être évoqué. À bien des égards, il pourrait sembler aujourd'hui anecdotique, mais à l'époque il était loin d'être négligeable et concernait la carte annuelle que tous les ouvriers étaient tenus de posséder pour prouver la réalité de leur versement.

Mais laissons la parole au terrassier Édouard Ricordeau qui, au congrès de Toulouse (1910), se prononce contre les retraites ouvrières « dans tout ce qu'elles ont de mauvais », c'est-à-dire la capitalisation et le livret ouvrier « qui nous servira de casier judiciaire » : ce que les terrassiers entendent protéger par-dessus tout, c'est leur liberté « car ce livret [les] suivra depuis le commencement de [leur] vie jusqu'à ce qu'[ils] crève[nt] » ⁽¹⁵⁾ ! Cette attitude ne doit pas nous étonner, et il suffit, pour la comprendre, de

rappeler que l'abrogation du livret ouvrier, de sinistre mémoire, était toute récente (1890).

Finalement, en 1910, à la sortie d'une séquence difficile marquée par une grave crise de direction, la centrale syndicale cherche à se relancer en « mobilisant une stratégie offensive basée sur la propagande et l'action revendicative » ⁽¹⁶⁾. La CGT se déclare pour la répartition, contre la cotisation obligatoire. Les soixante-cinq ans et le rendement dérisoire forment les cadres de la contestation. Les plus radicaux de la jeune CGT rejettent en bloc le projet, car il n'y a rien à attendre de la démocratie bourgeoise. À l'opposé, les réformistes pensent que la loi, malgré ses défauts, représente un point d'appui utile. La CGT adoptera une position médiane en reconnaissant l'utilité d'une législation sur les retraites, mais en combattant avec vigueur son application.

Jérôme BEAUVISAGE

1 Cité par Netter (Francis), « Les Retraites en France avant le xx^e siècle », in *Droit social*, n° 6, juin 1963, pp. 358-373.

2 Reimat (Anne), *Les Retraites et l'Économie. Une mise en perspective historique, XIX^e-XX^e siècles*, Éditions L'Harmattan, 1997, p. 7.

3 Pour la généalogie de la loi de 1910, se reporter à : Bichot (Jacques), *Les Politiques sociales en France au xx^e siècle*, Armand Colin, Coll. *Cursus*.

4 Dumons (Bruno) & Pollet (Gilles), « Les Socialistes français et la question des retraites (1880-1914) », *Vingtième Siècle revue d'histoire*, n° 38, avril-juin 1993, p. 42.

5 Bichot (Jacques), *op. cit.*

6 Voir Hatzfeld (Henri), *Du paupérisme à la Sécurité sociale, 1850-1940*, Armand Colin, 1971, p. 230.

7 Article 1^{er} de la loi du 5 avril 1910.

8 Compte rendu du I^{er} Congrès confédéral CGT, VII^e Congrès national corporatif, Limoges, du 23 au 28 septembre 1895, Limoges, 1896, p. 19.

9 Pelloutier (Fernand), in *Compte rendu du Quatrième Congrès confédéral CGT, Dixième Congrès national corporatif, tenu à Rennes du 26 au 30 septembre et 1^{er} octobre 1898*, Le Havre, Imprimerie des Arts et Manufactures, 1898, pp. 267-268.

10 Hatzfeld (Henri), *op. cit.*, p. 246.

11 Dumons (Bruno) & Pollet (Gilles), « Une contre-société ouvrière en lutte : la CGT et le débat sur les retraites (fin XIX^e siècle-début XX^e siècle) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, avril-juin 1997, p. 237 et suiv.

12 Hatzfeld (Henri), *op. cit.*, p. 242.

13 *Compte rendu du XVII^e Congrès corporatif, Toulouse, 3-10 octobre 1910*, pp. 283-285.

14 Merrheim (Alphonse), « L'Escroquerie des retraites ouvrières », *La Vie ouvrière*, 5 janvier 1910, pp. 1-15.

15 *Compte rendu du XVII^e Congrès corporatif*, *op. cit.*, p. 262.

16 Dumons (Bruno) & Pollet (Gilles), *Une contre-société ouvrière... op. cit.*, p. 245.

En débat

Retour sur la tentative de mise en place d'un observatoire des luttes à la CGT (années 2000)

C'est au cours des années 1980, au moment où l'intensité des grèves recule fortement et que la CGT se trouve confrontée à une hémorragie militante, que la constitution d'un dispositif formalisé de connaissance et de valorisation des luttes semble s'imposer comme un enjeu pour la direction confédérale. Dans ce cadre, Baptiste Giraud revient ici sur la construction avortée d'un observatoire des luttes au cours des années 2000. Extraits d'une note de recherche publiée récemment ⁽¹⁾.

... Dans l'un des premiers documents présentant le projet de l'observatoire des luttes aux cadres dirigeants des composantes territoriales et professionnelles, sa création est justifiée par l'idée que « *le tous ensemble ne se décrète pas, il se construit* ». Dans cette optique, l'objectif est de se doter d'un outil de connaissance des luttes des militants qui aide la direction confédérale à être plus efficace dans son travail d'impulsion et de coordination des mobilisations dans les entreprises. L'observatoire naît ainsi, en premier lieu, de la grande difficulté ressentie par l'ensemble des responsables confédéraux à mesurer l'impact des appels à la mobilisation qu'ils mettent en œuvre et, plus largement, l'état de la conflictualité dans les entreprises (intensité, formes, enjeux). [...]

Le projet de l'observatoire ne vise cependant pas seulement à créer un système de remontée des informations à l'usage exclusif de sa direction centrale. Il a également pour vocation de faciliter la circulation des informations sur les luttes dans l'ensemble de l'organisation. De ce point de vue, l'observatoire est également pensé comme un point d'appui à la (re)mobilisation des militants de l'organisation et à la promotion de formes de lutte alternatives à la grève. En même temps qu'ils affichent leur volonté

d'adapter les structures de la CGT aux nouveaux visages du salariat, les dirigeants confédéraux de l'époque sont en effet également engagés dans une entreprise de renouvellement des stratégies d'action de leur centrale. D'un côté, ils insistent sur la nécessité de mieux articuler mobilisation et négociation. De l'autre, sur la nécessité de diversifier les modalités de la mobilisation des salariés pour privilégier des modes d'action adaptés à l'érosion du pouvoir de mobilisation des syndicats (Giraud, 2006). En outre, l'observatoire est en œuvre dans les mois qui suivent la grande mobilisation contre le projet de retraite du gouvernement Raffarin (mai-juin 2003). En dépit d'une forte mobilisation, dans laquelle la CGT a pris une place centrale, les syndicats échouent à faire reculer le gouvernement. Dans ce contexte, la construction de l'observatoire est prise dans un double enjeu. Celui, d'abord, de soutenir le moral et la combativité des militants, en valorisant à leurs yeux la dynamique des luttes qui se développent dans les entreprises. Celui, ensuite, de justifier la stratégie de la direction confédérale, en réponse à ceux qui lui reprochent de ne pas avoir appelé à la grève générale pendant le conflit sur les retraites. De ce point de vue, l'observatoire des luttes participe donc aussi de la volonté de la direction de la Confédération de convaincre que le recours à la grève

est devenu difficile d'accès à beaucoup de salariés, mais que d'autres formes d'action peuvent être mieux adaptées pour les mobiliser. [...]

Les modalités pratiques de construction du dispositif

Pour concevoir les modalités pratiques de fonctionnement du dispositif et faciliter son appropriation par les militants, la conseillère confédérale Marie-Jo Maroni ⁽²⁾ s'entoure d'abord d'un petit collectif de travail « Luites revendicatives » auquel participent régulièrement six permanents d'unions départementales. Il ne compte en revanche qu'un ou deux représentants de fédérations, dont l'identité varie de surcroît au fil du temps. Puis elle organise sept réunions des secrétaires des UD et des fédérations entre 2004 et 2005. [...]

Les concepteurs « politiques » du dispositif sont [...] conscients du risque qu'il y a à rajouter une sollicitation supplémentaire à des militants dont le temps est déjà saturé, et qu'il leur faut concevoir un outil simple et rapide d'usage pour espérer qu'il soit approprié. Cependant, ils ont aussi à arbitrer entre des contraintes techniques et politiques qui contribuent, *de facto*, à complexifier le choix des modalités de fonctionnement du dispositif. Il est décidé, en premier lieu, que, pour leur donner une plus grande visibilité aux yeux des



COLLECTION IHS CGT

La « une » de La Nouvelle Vie ouvrière du 14 avril 2006.

militants et du « grand public », l'essentiel des informations engendrées par le dispositif sera mis en ligne sur le site de la Confédération, via la création d'une nouvelle rubrique « Infos luttes », qui voit le jour fin août 2004. Ce choix implique alors un second : celui de renoncer à collecter les informations sur les luttes via le nouveau système informatique de recueil des données dont la CGT s'est dotée en 2001, le Cogitiel. Le second choix, moins contraignant, consiste à opter pour un double système de collecte des informations. Le premier concerne les « journées d'action », professionnelles ou interprofessionnelles, locales ou nationales. Il consiste essentiellement à formaliser et rationaliser leur méthode habituelle de suivi, via la mise en place d'un « tableau type » à partir duquel les responsables de

l'action revendicative des UD et des fédérations sont enjoins à transmettre à la conseillère confédérale un ensemble d'informations standardisées (types d'actions prévues, nombre de salariés, nombre d'organisations syndicales impliquées), plus faciles à traiter et à restituer sur le site de la Confédération pour tirer un bilan de la mobilisation. Il leur est également possible de faire des commentaires plus libres – et non publiés sur le site de la Confédération – pour donner leur appréciation de la mobilisation. La collecte des informations relatives aux luttes d'entreprises s'organise, quant à elle, à partir de l'ouverture d'un espace intranet directement accessible sur le site Internet de la Confédération. [...]

Les consignes données aux militants à travers le guide d'utilisation de l'outil mis à

leur disposition font ressortir les deux éléments d'information que la direction confédérale de la CGT cherche à obtenir et à valoriser à travers la construction de cet observatoire. D'une part, la diversité des motifs et des modalités d'action par lesquelles les salariés peuvent entrer en lutte. D'autre part, les militants sont invités à indiquer les résultats de ces luttes, non seulement du point de vue des « succès revendicatifs » obtenus, mais aussi en tenant compte des nouveaux adhérents qu'elles ont pu donner l'occasion de recruter. Deux types d'informations que l'enquête RÉPONSE comme les sondages d'opinion ne renseignent pas ou mal, mais que la direction de la CGT perçoit comme stratégique pour convaincre les militants que la mobilisation des salariés reste non seulement possible, mais aussi efficace pour le renforcement du syndicat. En revanche, il n'est pas prévu d'intégrer les actions juridiques dans l'outil de collecte des données, « à moins que ce soit un groupe de salariés qui entame une démarche juridique commune. On a fait ce choix pour ne pas ouvrir la boîte de Pandora, pour ne pas être submergé par ces luttes juridiques au détriment des luttes collectives »⁽³⁾. Dans le guide d'utilisation remis aux permanents destiné à animer ce dispositif de remontée des informations sur les luttes, la fiche « lutte » est de ce point de vue très révélatrice du travail de pédagogie militante que la direction confédérale aspire à faire à l'appui de ce dispositif pour promouvoir une conception élargie des formes légitimes et efficaces de mobilisation syndicale et valoriser la variété des profils militants qui peuvent en être retirés.

Une appropriation conflictuelle du dispositif

Enfin, un système de double filtre est prévu avant la validation par la responsable confédérale d'une lutte signalée. D'une part, la saisine est contrôlée par la responsable confédérale qui veille surtout à ce que l'ensemble des rubriques soit renseigné. D'autre part, pour être « validée », l'existence de la lutte doit être confirmée par le responsable de l'UD compétente. L'objectif avoué de ce contrôle étant de garantir la « fiabilité » des informations recueillies. [...]

Pour lancer le dispositif, est constitué un « réseau de militants clairement identifiés en charge de recueillir l'information, d'impulser cette activité, de faire circuler cette connaissance » afin d'avoir « la réactivité

nécessaire à la connaissance des luttes qui peuvent avoir une portée particulière pour l'ensemble de la CGT»⁽⁴⁾. Il s'agit le plus souvent des responsables de l'action revendicative des UD et des fédérations⁽⁵⁾. [...]

Pour accompagner ces « correspondants » dans leur prise de rôle, deux réunions du réseau sont organisées et trois stages de formation programmés au cours des années 2005 et 2006. Sur trois jours, les permanents sont d'abord longuement initiés à la manière de saisir et valider les informations sur l'intranet, et s'exercent par petits groupes à repérer quelles connaissances, utiles à leur action de permanents en charge de l'action revendicative, il leur est possible de retirer des données collectées. À côté de cet apprentissage pratique des modalités d'usage de l'outil informatique, ces stages et réunions sont ainsi plus largement l'occasion pour ces permanents d'échanger sur l'intérêt militant à s'en emparer. Un dossier est remis aux stagiaires. Il comprend un ensemble de six fiches, qui présentent les « raisons d'être » du dispositif ainsi que les informations que la direction confédérale attend qu'ils fassent remonter. Ces stages, comme les réunions, peinent cependant à rassembler l'ensemble des correspondants désignés par leur organisation. Les échanges qui s'y déroulent éclairent par ailleurs sur les difficultés rencontrées pour faire fonctionner le dispositif :

« [...] le réseau fonctionne plutôt bien sur les luttes coordonnées, parce que là, les copains, ils voient directement l'intérêt qu'il y a à nous transmettre l'info. Ils ont le sentiment d'apporter leur pierre à l'édifice. Mais ça marche beaucoup moins sur les luttes d'entreprises. Et surtout, il ne marche pas du tout entre les membres du réseau, alors que l'idée, c'était aussi de faire partager, pas de faire un truc pyramidal seulement. C'est pas l'outil de la Confédé, c'est l'outil de toute la CGT [...] »⁽⁶⁾.

Des réactions d'autres militants extérieurs au réseau de correspondants de l'observatoire des luttes révèlent par ailleurs les raisons politiques pour lesquelles ils peuvent résister à s'emparer du dispositif. Certains y voient un dispositif de contrôle de leur activité, du fait notamment que les luttes signalées doivent être validées par leur fédération ou leur UD. [...]

La conseillère confédérale est d'autant plus en difficulté pour surmonter les résistances militantes à l'appropriation du dispositif « Infos-luttes » qu'elle se retrouve elle-même en difficulté dans son travail



Promo d'« Info luttes », 2004.

d'animation et de valorisation auprès des militants. D'abord, parce qu'une partie importante de son activité est absorbée par le suivi des mobilisations interprofessionnelles qui intéressent directement la direction confédérale. [...]

Au-delà de ces contraintes conjoncturelles, la conseillère confédérale semble éprouver des difficultés plus structurelles à traiter et à faire elle-même usage des données obtenues via le dispositif, afin d'en tirer des éléments de connaissance permettant d'alimenter la réflexion des membres du réseau et de valoriser l'utilité pratique de ce dispositif d'information aux yeux des militants eux-mêmes. [...]

Dans l'entretien qu'elle m'a donné plusieurs années plus tard (4 juillet 2019), l'ancienne conseillère confédérale explique les raisons de l'abandon progressif en pointant également les limites de l'appropriation du dispositif de suivi des luttes par la direction confédérale elle-même.

Conclusion

Cette note de recherche n'a pas la prétention de déterminer les causes réelles ou supposées du rapide abandon de ce dispositif de suivi des luttes syndicales que la direction confédérale de la CGT a tenté de mettre en œuvre au cours des années 2000. La restitution des entretiens et des observations réalisés pendant la phase de construction de cet « observatoire des luttes » constitue en revanche un miroir de l'évolution du rapport à la grève de la direction confédérale de la CGT de l'époque. Dans le même temps, les raisons de la création de cet observatoire des luttes comme celles de son échec mettent en exergue les difficultés rencontrées par les dirigeants de la CGT, face au morcellement considérable de leur organisation, pour coordonner l'action de leurs adhérents, faciliter les échanges d'expériences militantes et créer les conditions d'une convergence de leurs mobilisations. Plus largement, cette tentative avortée de constitution d'un dispositif syndical de connaissance et d'analyse

des conflits du travail apporte un éclairage original sur la façon dont la structuration interne des organisations syndicales entrave la capacité de leurs directions à se doter d'indicateurs de suivi de l'action de ses militants. Cette difficulté met elle-même en lumière, on ne le répétera jamais assez, l'asymétrie des moyens humains et techniques dont disposent les organisations syndicales et patronales dans les ressources d'expertise et les instruments de connaissance du monde social et économique dont elles disposent dans le cadre des luttes qui les opposent. De ce point de vue, l'échec de la constitution de cet observatoire des luttes conduit à pointer les risques que la bureaucratization des organisations syndicales engendre quant à la capacité des dirigeants syndicaux à percevoir l'évolution des aspirations des salariés qu'ils prétendent représenter et à se saisir de leur mécontentement pour s'en faire des relais réactifs. Inversement, c'est aussi la capacité des dirigeants syndicaux à ne pas se laisser enfermer dans les représentations dominantes de la conflictualité sociale, de l'apathie et de l'individualisme supposément croissant des salariés qui se trouve directement posée.

Baptiste GIRAUD

Maître de conférences en science politique
Laboratoire d'économie
et de sociologie du travail – AMU

1 L'intégralité de la note de recherche est disponible sur le web : « L'observatoire des luttes de la CGT. Enjeux et échec d'un dispositif syndical de suivi de la conflictualité au travail dans les années 2000 », La Nouvelle Revue du travail [en ligne], n° 15, 2019. URL : <https://journals.openedition.org/nrt/6289>.

2 Le projet de création de cet observatoire est confié à Marie-Jo Maroni qui travaillait jusqu'alors au sein de l'espace revendicatif de la Confédération. L'étude de Baptiste Giraud s'appuie notamment sur les nombreux entretiens réalisés avec elle.

3 Observation d'un stage de formation confédérale pour les animateurs du dispositif, 24-26 octobre 2006.

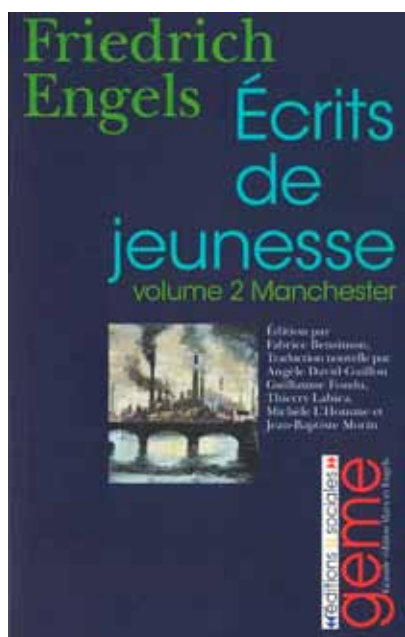
4 Fiche 3 – « Objectifs de la direction confédérale » – du dossier de présentation du dispositif.

5 Dans le cadre de l'une des formations destinées à ces « correspondants » (octobre 2006), la conseillère confédérale précise ce qui est attendu d'eux et valorise l'intérêt du dispositif dans des termes qui témoignent que sa finalité est autant d'aider les militants de l'organisation à développer leur capacité de mobilisation collective qu'à repenser leur manière d'envisager la lutte avec les salariés.

6 Entretien avec Marie-Jo Maroni, printemps 2006.

Livres

Engels – Écrits de jeunesse



Après la publication, en 2015, des *Écrits de jeunesse* d'Engels concernant sa période allemande (1839-1842), les Éditions sociales nous donnent à lire les textes publiés entre 1842 et 1844 au cours du séjour de l'auteur à Manchester. À vingt-deux ans, Engels part en effet travailler dans l'entreprise textile familiale (Ermen and Engels) installée dans la grande ville du nord-ouest de l'Angleterre qui, à cette époque, est le principal centre mondial de la production textile. Au cours de cette période de plus de deux années, Engels rédige régulièrement des articles pour des périodiques de langue allemande, et en particulier pour les « Annales franco-allemandes », qui accueillent sa célèbre *Esquisse d'une critique de l'économie politique*. Engels porte un regard acéré sur l'Angleterre des années 1840 où la révolution industrielle déploie ses mécanismes avec cynisme et où s'épanouit le discours libéral. Au cours de cette période, Engels, qui arpente les sordides quartiers ouvriers de Manchester guidé par sa compagne Marie Burns, une ouvrière irlandaise,

accumule les matériaux sur l'exploitation de la classe ouvrière qui nourriront le grand et célèbre réquisitoire publié en 1843 : *La Situation de la classe laborieuse en Angleterre*⁽¹⁾. Au cours de ces deux années, Engels approfondit sa connaissance de l'exploitation capitaliste et en dissection les mécanismes. Attentif aux dimensions politiques du combat, il se lie aux mouvements owéniste et chartiste, publie des articles dans leurs journaux afin de faire

connaître la situation sur le continent et d'affirmer une position qu'il qualifie déjà de communiste. C'est dans ce cadre qu'il publie des textes majeurs comme « La Marche de la réforme sociale sur le continent », intégralement publié dans la présente livraison des *Écrits de jeunesse*. Nous voici donc, désormais, heureusement pourvus de l'essentiel des écrits de Friedrich Engels – vingt-neuf textes au total⁽²⁾ – publiés avant sa rencontre avec Karl Marx. Engels est ici installé dans son parcours intellectuel et politique qui le place, pour l'heure, du point de vue du communisme, en avance sur Karl Marx.

André NARRITSENS

• Engels (Friedrich), *Écrits de jeunesse*, vol. 2, Manchester (1842-1844), Les Éditions sociales, collection GEME, édition préparée par Fabrice Bensimon, 2018, 356 p., 28 €.

1 Les Éditions sociales publieront prochainement une nouvelle traduction de ce texte.
2 Douze textes annexes sont publiés qui permettent de situer l'œuvre d'Engels dans les débats et réalités de l'époque.

Travailler au musée



Au cours du xx^e siècle, l'offre culturelle a considérablement augmenté en Europe. Les musées se sont multipliés et ont vu leur fréquentation accrue largement. Ils sont même devenus un élément central du tourisme culturel. La recherche a donc beaucoup travaillé sur ce sujet, surtout à partir des années 1980. L'originalité du travail d'Odile Join-Lambert, sociologue historienne qui connaît bien le travail dans le secteur public (soulignons par exemple son travail pionnier sur les receveurs des Postes), est multiple, mais réside pour une grande part dans l'approche comparatiste adoptée, parce que peu courante jusqu'alors, sur ce sujet. La question de la mission formatrice et éducative des musées, en lien avec celle des personnels, est ainsi posée par l'auteur à partir d'une comparaison entre la France et la Grande-Bretagne, plus précisément entre le Louvre et le British Museum. Une comparaison utile tant les approches entre ces deux pays se sont différenciées au cours de la période étudiée, que ce soit tant du point

de vue de leur mission éducative que de celui de leur système d'emploi. En France, les métiers et les emplois des

musées se sont insérés dans la sphère publique, tandis que, en Grande-Bretagne, c'est hors de celle-ci qu'ils se sont situés. Ce sont donc deux modèles bien distincts de « service public » de la culture qui sont étudiés ici, que tout n'oppose pas pour autant. Le travail solide et passionnant d'Odile Join-Lambert s'arrête au tout début des années 1980 et, comme Pierre-Michel Menger qui a écrit la préface, on a hâte de lire la suite, tant les politiques culturelles mises en place dans ces deux pays dans les années 1980 vont être bouleversées. Il ne faut donc pas hésiter à se plonger dans ce travail qui renseigne bien au-delà de la sphère muséale et intéresse des questions essentielles liées au service public que nous savons mis à mal de toutes parts.

• Join-Lambert (Odile), *Travailler au musée. Publics, gardiens et conservateurs du Louvre et du British Museum : regards croisés (1946-1981)*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2019, 310 p., 28 €.

Marx et le monde moderne



phies antérieures de Marx et étudié de manière approfondie les entours du personnage. Le lecteur reste confondu de l'érudition mobilisée et de l'usage méticuleux des traces, souvent assez maigres pour cette époque, qui ont subsisté de cette séquence de la vie de Marx. Ne le cachons pas, l'ouvrage est ardu à lire, ne s'inscrit pas dans une linéarité stricte, mais se plonger dans les complexités du temps mérite un effort. En tout cas, nous

voilà sortis des fragilités biographiques jusque-là disponibles, même si les travaux d'Auguste Cornu méritent d'être salués bien qu'ils se montrent aujourd'hui débordés.

Depuis cette base de grande richesse, va sans doute s'édifier une suite d'envergure qui concernera le Marx en voie de maturation théorique rapide et d'engagement politique de haute portée. La rencontre avec Friedrich Engels, les secousses révolutionnaires en formation, les ruptures philosophiques décisives avec l'hégélianisme, les engagements politiques qui s'annoncent ouvrent matière à une suite passionnante que l'on attend impatientement. Saluons, pour conclure, le beau travail de traduction coordonné par Jean Quéfier.

André NARRITSENS

• Heinrich (Michael), *Karl Marx et la naissance de la société moderne. Biographie intellectuelle, tome 1, 1818-1841*, Les Éditions sociales (collection « Les Éclairées ») 559 p., 2019, 25 €.

1 « Comment peut-on écrire aujourd'hui un texte biographique ? Sur la méthode à employer pour écrire une biographie de Marx. »

Voici donc le premier volume d'une nouvelle biographie de Karl Marx qui sera, on le sait déjà, monumentale: trois tomes (peut-être quatre) sont annoncés. Cette publication se situe en renouvellement du genre, ainsi que le précise le précieux Appendice installé en bout de livre et consacré à une réflexion stimulante sur l'écriture biographique ⁽¹⁾. Ce *Karl Marx* entend en effet être une « biographie intellectuelle » insérée dans la société où elle se produit. Autant dire qu'elle révèle son sujet au fil des circonstances qui l'établissent, circonstances personnelles, familiales et bientôt théoriques, politiques et sociales.

Karl Marx ne s'observe pas à partir du promontoire où la célébrité l'a installé, mais dans les cheminements concrets du quotidien. On découvre ainsi que, jeune homme, il fut fortement tenté par la poésie et qu'il mena une vie assez tapageuse d'étudiant très installé dans les tavernes. Dans le fatras philosophique du temps et les controverses sociales qui pointent leur nez, frayer son chemin n'est pas si aisé. Le très jeune Marx dont traite ce premier volume nous instruit de ce temps. Michael Heinrich a tout lu des biogra-

La désindustrialisation en Lorraine



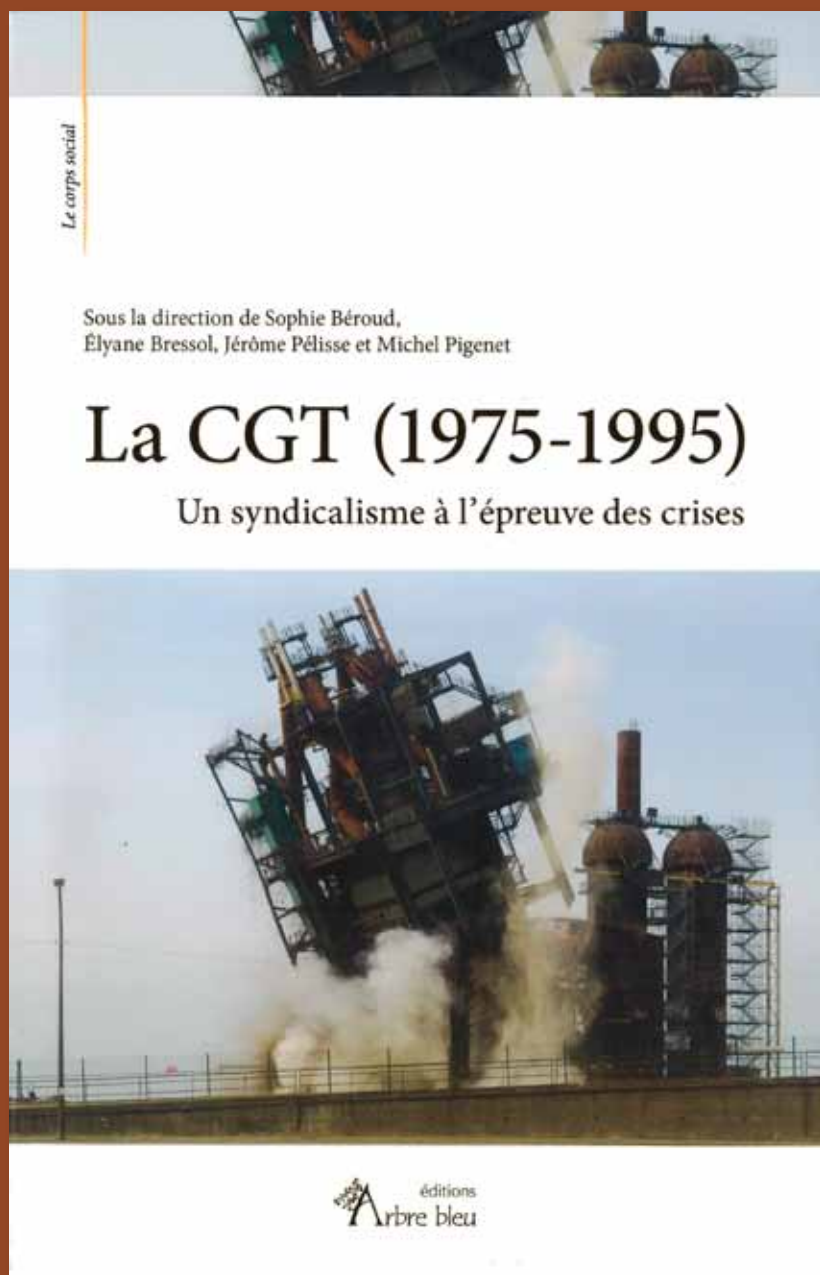
Lorraine. La France était aussi le quatrième producteur d'acier européen, les deux tiers provenant de Lorraine. Aujourd'hui, la Lorraine ne produit plus ni minerai de fer, ni fonte de haut-fourneau, et sa sidérurgie se classe en troisième position française. On comptait environ 80 000 sidérurgistes travaillant dans les usines lorraines dans les années 1960; en 2013, ils n'étaient plus que 4 000. Que s'est-il passé? Comment expliquer ce phénomène et sa

brutalité? Avec quels impacts?

Retour, donc, sur un demi-siècle de désindustrialisation (1963-2013) dans le bassin ferrifère lorrain, à partir d'archives inédites et d'approches nouvelles. Malgré l'abondance des travaux déjà existants, on apprend beaucoup à la lecture de ce récit historique que l'auteur a choisi de découper en six parties thématiques. C'est le récit de la fin d'un monde que propose Pascal Raggi, la triste disparition des hommes du fer. « Période d'agonie », « autopsie »... les mots utilisés sont forts, mais sonnent juste. Malgré tout, « un processus d'adaptation collectif et individuel aux conséquences économiques et sociales de la désindustrialisation a existé », affirme l'auteur au moment de conclure. Certes, mais cette note d'optimisme ne doit pas tromper le lecteur, c'est bien l'histoire d'un drame économique et social que nous raconte Pascal Raggi. Un livre précis et rigoureux à découvrir absolument.

• Raggi (Pascal), *La Désindustrialisation de la Lorraine du fer*, Classiques Garnier, Paris, 2019, 506 p., 34 €.

La CGT à l'épreuve des crises



Cet ouvrage vient à son heure, celle qu'autorise le recul du temps, sinon la résolution des problèmes posés au syndicalisme. La période 1975-1995, difficile pour le mouvement syndical français, fut catastrophique pour la CGT. L'histoire de la Confédération ne manque pas d'épisodes douloureux, voire tragiques. Jamais les revers et les reculs ne s'étaient prolongés aussi longtemps. Fruit de la coopération de spécialistes reconnus, de jeunes chercheurs – historiens, sociologues, politistes – ainsi que de syndicalistes, l'ouvrage interroge la manière dont la CGT a traversé ces deux décennies. Au fil des chapitres, la quarantaine d'auteur·e·s réuni·e·s offre une exploration inédite de l'organisation et de ses militants, observés du Bureau confédéral aux échelons les plus élémentaires et dans les contextes les plus variés.



Bon de commande

Je commande exemplaire(s) de *La CGT (1975-1995). Un syndicalisme à l'épreuve des crises*, au prix unitaire de 27 euros. Frais de port en sus (5 euros pour l'achat de 1 exemplaire; 9 euros pour 2 à 3 exemplaires; 13 euros au-delà).

Nom et prénom, organisation:

Adresse:

Code postal: Localité:

Commande à retourner accompagnée du règlement à: IHS CGT – 263, rue de Paris – Case 2-3 – 93516 Montreuil Cedex. Règlement à l'ordre de l'IHS CGT.